



COMMUNE DE MANDEURE



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} AVRIL 2022**

**PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANDEURE
DU 1^{er} AVRIL 2022
A 18 HEURES**

**En la salle des séances
de la mairie de MANDEURE**

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Bérangère PAGNOT, Jacques RACINE, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIERES, Françoise FRANC, Camille JOURNOT, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Nathalie JEANNEROT, Stéphane LANGOLF, Jean-Jacques CARILLON, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

Procurations : Laurence LIARD à Marilyn PERNOT, Dominique MOUGENOT à Jean-Pierre HOCQUET, Priscilla CARRAY à Françoise FRANC, Christian PERRIGUEY à Bernard SALLIERES, Evelyne COMBRES à Bérangère PAGNOT, Nadine BERGER à Nathalie JEANNEROT et Nuno MADEIRA à Stéphane LANGOLF.

Membres absents – excusés : Frédéric BOUCOT, Jonathan GREINER, Aurélie SAUVAGEOT, Marie-Noëlle LOPEZ et Sandra RAMALHO.

Secrétaire de séance : Marilyn PERNOT.

Assistaient à la séance : Vanessa CARRARA, Anne-Laure VERY.

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 février 2022

Point 2 – Finances

2.1.1 Approbation du compte administratif 2021 Commune de Mandeuire - Budget général M14.

2.1.2 Approbation du compte administratif 2021 Commune de Mandeuire - Lotissement « Fontenotte ».

2.2 Approbation des comptes de gestion 2021 Commune de Mandeuire – Budget général M14 – Lotissement « Fontenotte ».

2.3 Affectation des résultats.

2.4 Vote du taux des contributions directes.

2.5 Approbation du budget primitif 2022 Commune de Mandeuire – Budget général M14.

2.6 Vote des subventions- 1^{ère} attribution.

2.7 Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'APCM pour l'année 2022 – Autorisation de conclusion et de signature.

Point 3 – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Point 4 – Transfert de l'exercice de la compétence « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des

infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables « IRVE » au SYDED.

Point 5 – Décision 001/2022 du 17 janvier 2022 Location et maintenance de photocopieurs numériques multifonctions et d'un scanner- Avenant n°1 au marché 21/02 RICOH France SAS.

Point 6 - Divers.

~~~~~  
*Début de la séance à 18h06*  
~~~~~

L'ouverture de la séance est assurée par Monsieur le maire, Jean-Pierre HOCQUET.

Monsieur le maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Marilyn PERNOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 février 2022

Monsieur le Maire : Y-a-t-il des observations ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Simplement pour dire que je voterai contre, comme d'habitude, pour l'assiduité.

Monsieur le Maire : Très bien. D'autres observations ? Non, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

1 CONTRE : Monsieur Stéphane PODGORA

Point 2 – Finances

2.1.1. Délibération 022-2022 : Approbation du compte administratif 2021 Commune de Mandeuve – Budget général M14.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'élire Madame Bérangère PAGNOT en tant que présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas, je vous remercie. Donc Bérangère va prendre la présidence et moi je vais me retirer.

Le maire quitte la séance à 18h11.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ne doit pas prendre part au vote et quitter la séance.

Pour rappel :

Le compte administratif constitue le compte-rendu de la gestion du Maire (ordonnateur) pour l'exercice écoulé. Il retrace les ouvertures cumulées de crédits en dépenses et en recettes votées par l'Assemblée, les dépenses et recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé, y compris celles engagées mais non encore payées ou encaissées, et constate les résultats comptables.

Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec ceux figurant au compte de gestion.

Le compte de gestion est le document par lequel le trésorier comptabilise l'ensemble des mandats et des titres de recettes qu'il a accepté de prendre en charge. Il est établi par le receveur municipal et retrace le bilan de la collectivité et les opérations d'encaissement des recettes et de paiement des dépenses effectuées pour le compte de la collectivité.

Le compte administratif est préparé par l'ordonnateur obligatoirement au vu du compte de gestion fourni préalablement par le receveur municipal. Le compte administratif pour l'exercice 2021 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
5 386 702.68 €	6 692 979.23 €

Excédent de fonctionnement : 1 306 276.55 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes
1 797 666.98 €		1 926 714.47 €

Excédent d'investissement : 129 047.49 €

Excédent du compte administratif 2021 hors reports : 1 435 324.04 €

Reports

Dépenses	Recettes
793 614.16 €	93 951 €

Solde : - 699 663.16 €

Excédent du compte administratif 2021 avec reports : 735 660.88 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2021 tel que présenté, les résultats étant en concordance avec le compte de gestion élaboré par le Trésorier Municipal,
- de prendre acte de l'excédent global de clôture de l'exercice 2021 qui s'élève à 1 435 324.04 € hors reports et 735 660.88 € avec reports,
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Madame Bérangère PAGNOT : Nous commençons par les **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** (annexe jointe) **chapitre 011 – Charges à caractère général** - donc en 2021, le BP + les DM représentaient 1.135.400 € et au CA, nous avons réalisé 923.729,10 €. Je ne vais pas vous citer tous les articles, normalement vous avez tout étudié, si vous avez des questions ne vous gênez pas, poser les questions !

Madame Nathalie JEANNEROT : Au niveau de l'entretien des terrains, comment ça se fait qu'il n'y a eu que 10.000 € de réalisés sur 45.000 € de prévus ?

Madame Anne-Laure VERY : L'entretien des terrains, c'est le 61521.

Madame Nathalie JEANNEROT : 61521, oui.

Madame Anne-Laure VERY : En fait, sur le 61521, on trouve surtout l'abattage des arbres, on avait budgétisé une somme assez importante pour l'élagage, l'abattage, qui n'a pas été réalisé, ça dépend des années où on budgétise, on provisionne souvent des sommes s'il y a des arbres dangereux etc.

Madame Nathalie JEANNEROT : Je pense que c'est la même raison pour les entretiens bois et forêts du coup ?

Madame Bérangère PAGNOT : Oui.

Madame Anne-Laure VERY : Pareil

Madame Nathalie JEANNEROT : Et les frais de nettoyage des locaux c'est parti sur une autre ligne, c'est la 6283.

Madame Anne-Laure VERY : Ce sont en fait les frais de nettoyage, quand on fait appel à une entreprise surtout pour les vitres qui sont en hauteur, à cause du covid, on n'a pas forcément relancé le nettoyage, c'est prévu, impérativement, obligatoirement cette année pour les écoles, pour les bâtiments publics, pour tout.

Madame Nathalie JEANNEROT : Ok. On n'est pas sur le BP, là, on est sur le CA !

Madame Anne-Laure VERY : Oui.

Madame Bérangère PAGNOT : D'autres questions ? Alors le **012 – Charges de personnel** - 3.440.000 €, de réalisé 3.438.239,52 €. Alors pareil, si vous avez des questions, posez-les !

Madame Nathalie JEANNEROT : Par rapport à la ligne 64168 il y a 862,32 € de réalisés, ça représente combien de contrats aidés ?

Madame Anne-Laure VERY: Un.

Madame Nathalie JEANNEROT : Ok.

Madame Bérangère PAGNOT : **Chapitre 65 – Autre charges de gestion courante** – 830.000 €, réalisés 798.843,62 €, c'est là que vous trouvez la subvention pour le CCAS entre autres.

Monsieur Stéphane LANGOLF : On peut savoir quels sont les élus qui se sont formés ? Je vois qu'il y a un budget formation des élus, 6535.

Madame Anne-Laure VERY : Je ne sais pas si j'aurais le détail. Ce sont surtout les formations avec l'association des maires, après je n'ai pas forcément la liste nominative des élus formés. Normalement les ressources humaines vous envoient quand il y a des formations proposées par l'AMD, elles envoient un mail et les gens peuvent s'inscrire.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ok et les lignes en dessous, en bas de la page, 6574, il y a plein de blanc.

Madame Bérangère PAGNOT : Où ça ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : En bas de la page, en bas de la page 3, la ligne 6574 « Subventions autres organismes de droit privé dont association du personnel communal, associations de Mandeuve, associations extérieures, subventions exceptionnelles... » Il n'y a rien de rempli.

Madame Bérangère PAGNOT : Donc la subvention de l'association du Personnel Communal et la subvention pour les associations, on compte 150.000 € mais ça sera rediscuté...

Madame Anne-Laure VERY : Non, on est dans le CA, là.

Madame Bérangère PAGNOT : Comment ?

Madame Anne-Laure VERY : On est dans le CA.

Madame Bérangère PAGNOT : Bin ! Je suis dans le CA aussi.

Madame Anne-Laure VERY : Oui mais il demande le réalisé, Monsieur LANGOLF.

Madame Bérangère PAGNOT : Ah ! Le réalisé c'est 138....

Monsieur Stéphane LANGOLF : On n'a pas le détail, il y a plein de cases de vides. On ne sait pas par exemple, les subventions pour les façades combien ça a coûté, le collectif petite enfance, on ne sait pas combien ça a coûté, subventions écoles.

Madame Anne-Laure VERY : En fait, dans la délibération que vous avez voté au dernier conseil municipal, au dernier budget, vous aviez le détail de toutes les assos et effectivement on ne vous a pas mis le détail des subventions ravalement de façades.

Monsieur Stéphane LANGOLF : J'ai dit ça, ravalement de façades, c'est entre autres.

Madame Anne-Laure VERY : Oui. Le collectif petite enfance c'était aussi dans la délibération du 25 ou 26 mars 2021 et c'est 210 €. Par contre, cette année vous ne l'aurez pas en proposition de subvention, le collectif a un peu de mal à perdurer et ne souhaite plus demander de subvention, ça fonctionnera sous une autre forme. Après, pour les écoles, c'était toujours 2.000 € pour chaque élémentaire, 1.100 € pour Breuil et 900 pour Bataille, 890 € pour le Foyer du collège, 360 € pour le RASED, 100 € en plus par Coop et par école et après vous aviez à peu près, je crois de mémoire 65.000 € pour l'ensemble des associations qui avait été retenus par la commission à l'époque.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est dommage que ça ne soit pas, qu'il y ait des trous quoi.

Madame Anne-Laure VERY : Oui, c'est...

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est dommage quoi, normalement quand on arrive là, tout doit être bon quoi, tout doit être fait, sinon je ne sais pas ce qu'on fait là.

Madame Anne-Laure VERY : Après c'était un document de travail dans le compte administratif que vous pouviez consulter en Mairie.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Parce qu'en plus, faut qu'on vienne en Mairie chercher les informations c'est ça que vous voulez me dire ?

Madame Anne-Laure VERY : Non, non, juste que c'était tellement volumineux pour envoyer que...

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord.

Madame Bérangère PAGNOT : **Chapitre 66 – Charges financières** – 45.600 € et réalisé 37.172,37 €. Questions ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Les intérêts courus non échus, c'est quoi exactement ?

Madame Anne-Laure VERY : Les intérêts courus non échus en fait, c'est très compliqué, nous-mêmes, on a du mal, ce sont tous les intérêts de l'année en cours par rapport aux provisions qui n'ont pas été appelées, donc en fait, vous avez 13.948 € à peu près programmés et quand on prend l'exercice de l'année antérieure qui était 19.000 €, ça nous fait notre différence. Je ne saurai pas exactement bien vous l'expliquer. C'est une opération comptable qu'on fait en fonction des intérêts en cours, je vous avoue qu'on a un logiciel « e magnus » qui nous calcule ces opérations qu'on inscrit chaque année. Je suis désolée pour mon explication un peu hasardeuse.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord, merci.

Madame Bérangère PAGNOT : **67 – Charges exceptionnelles** – 6.000 €, réalisé 5.658,42 €.

Madame Nathalie JEANNEROT : Vous mettez quoi dans « Autres charges exceptionnelles » dans le 6718 ?

Madame Anne-Laure VERY : De mémoire, c'est le contentieux avec XX.

Madame Nathalie JEANNEROT : Ok, merci.

Madame Bérangère PAGNOT : Le **68 – Dotation** provisoires, **provisions** pardon ! – 0 €.

Le **014 – Impôts et taxes** – 44.383 € et réalisé 40.321 €.

Au **022 – Dépenses imprévues** – 0 €.

Au **042 – Opérations d'ordre entre sections** – 143.000 € et on a réalisé 142.738,65 €.

Après, on arrive au **023 – Excédent de fonctionnement** - 746.672,91 € et le total des dépenses de fonctionnement : 6.391.055,91 € et de réalisé 5.386.702,68 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : Chapitre 70 – Produits de gestion courante – 204.500 €, réalisé 226.140,43 €. Vous avez tout ce qu'il y a de ...

Au **042 – Opérations d'ordre entre sections** – 95.000 € et réalisé 71.892,69 €.

Le **013 – Atténuation de charges** – 60.000 € et on a réalisé en fin de comptes 194.469,30 €.

Monsieur Stéphane LANGOLF : 194.000, le chiffre qu'on a n'est pas bon, c'est ça ?

Madame Bérangère PAGNOT : Pardon, Stéphane ?

Dires inaudibles

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ah d'accord ! Je n'avais pas vu, pardon ! Et pourquoi il y a autant d'écarts que ça, 60.000 et puis 193.000 ?

Madame Bérangère PAGNOT : On a énormément de personnes en maladie.

Madame Anne-Laure VERY : On budgétise chaque année 60.000 € sauf cette année, on a malheureusement des agents en longue maladie.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Combien exactement ?

Madame Anne-Laure VERY : Dix.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Dix, dix en longue maladie, dix ?

Madame Anne-Laure VERY : Non dix...

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est beaucoup non ?

Madame Anne-Laure VERY : On n'est pas loin. Je vais vous dire le chiffre exact.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Certaines personnes, malheureusement dans ces dix ont des maladies très très graves avec des traitements très très lourds, d'autres c'est pourquoi exactement ?

Madame Anne-Laure VERY : C'est confidentiel.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est confidentiel, d'accord.

Madame Anne-Laure VERY : On ne peut pas....

Monsieur Stéphane LANGOLF : Non parce qu'on a des informations sur les burn-out et tout ça, machin, on se demande pourquoi il y a un mal-être, il y a quelque chose, il y a, qu'est-ce qui ne va pas en fait ? Pourquoi il y a autant d'absentéisme, à part pour les maladies très graves avec des traitements très lourds bien sûr ? Pourquoi les agents partent de Mandeuire ?

Madame Bérange PAGNOT : Ils ne partent pas.

Monsieur Jacques RACINE : Ils ne partent pas plus que ça ! Il y a entre 10 et 12% dans la fonction publique d'absentéisme général en France.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Oui.

Monsieur Jacques RACINE : Contrairement au privé où on tourne entre 4 et 5,5% suivant les branches. C'est chronique à la fonction publique, je ne sais pas pourquoi. Enfin, j'ai mon idée mais je ne veux pas le dire.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il y a qu'à Mandeuire aussi.

Monsieur Jacques RACINE : Ce n'est pas plus chronique à Mandeuire qu'ailleurs.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Si, plus qu'ailleurs, je pense.

Monsieur Jacques RACINE : Non, non.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Dans PMA, je pense quand même pas mal à Mandeuire.

Monsieur Jacques RACINE : Mais non.

Madame Anne-Laure VERY : On a 7 agents en longue maladie.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord. Ça fait beaucoup, je pense, non ?

Madame Nathalie JEANNEROT : On pourrait avoir, pas aujourd'hui, mais le nombre de jours d'arrêt maladie au total sur l'année. Je pense que vous ne l'avez pas forcément...

Madame Anne-Laure VERY : Je ne l'ai pas en tête mais je peux vous sortir le bilan social.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui, ok merci.

Madame Bérangère PAGNOT : Au **73 – Impôts et taxes** – 4.757.950 € et réalisé 4.537.129,45 €.

Madame Anne-Laure VERY : L'écart que vous avez c'est parce qu'en fait, quand on a fait les inscriptions budgétaires, on avait tout inscrit en contributions directes or, il fallait que la compensation de la taxe foncière qu'on touche, la part du Département, il fallait qu'on l'inscrive au 74. C'est pour ça que vous n'avez que 1.300.000 mais vous retrouvez la différence au 74 dans « Etat compensation taxe foncière ».

Monsieur Stéphane LANGOLF : Le fonds départemental DMTO, c'est quoi exactement ?

Madame Anne-Laure VERY : Alors ça, c'est pareil, vous avez aussi une inscription qui était faite au 74 et qui n'était pas au bon endroit c'est le fameux fonds pour compensation des droits de mutation d'où l'intérêt de passer sous la barre des 5.000 habitants. Quand vous êtes au-dessus, vous touchez directement les droits de mutation donc les années fastes, 50.000 €, et le fait de passer en dessous, vous adhérez à un fonds de péréquation ce qui fait qu'ils redistribuent aux communes et on touche 164.000 au lieu des 50.000 €.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord, merci.

Madame Bérangère PAGNOT : Alors, **74 – Dotations – subventions** – 302.000 € et 687.603,11 € réalisés (comme Anne-Laure vient de vous expliquer). Pas de questions ?

75 – Autres Produits de gestion courante – 251.300 € réalisé 261.097,44 €.

Le 76 – Produits financiers – On a 95 € en réalisé.

Au 77 – Produits exceptionnels – 15.000 € et on a réalisé 8.800,93 € virgule 83.

Madame Nathalie JEANNEROT : Les remboursements d'assurance, ça correspond à quoi ? Les autres produits exceptionnels 7788.

Madame Anne-Laure VERY : C'était tous les remboursements d'assurance suite aux inondations camping. Et donc on bataille un petit peu sur le remboursement intégral des mobil homes.

Dires inaudibles

Madame Anne-Laure VERY : En fait, on a un souci, il voulait qu'on ait tout fini en 2 ans et les délais on mis plus de temps et on a réécrit récemment, c'est en cours. On essaie de voir.

Madame Bérandère PAGNOT : **78 – Reprises sur amortissements et provisions** – 445,07 € et le total des recettes de fonctionnement s'élève donc à 6.391.055,91 €.

Là, nous passons aux **DEPENSES D'INVESTISSEMENT** :

Chapitre 10 – Dotations fonds divers réserves taxe d'aménagement – 15.170 € et de réalisé 15.169,35 € ;

Chapitre 16 – Remboursement d'emprunt – 297.900 € et en réalisé 293.083,32 €.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est pareil, là, c'est dommage qu'il nous manque tout plein de chiffres aussi. Je ne sais pas à quoi ça sert de nous donner une feuille comme ça, quoi. Il manque, je ne sais pas, 50% des chiffres. Franchement, je ne sais pas à quoi ça sert.

Madame Nathalie JEANNEROT : C'est difficile de comparer du coup, et de pouvoir poser des questions puisqu'on ne sait pas à quoi ça correspond et ce n'est pas qu'on ne veut pas venir déchiffrer le livre des comptes mais voilà, c'est 3 lignes de plus. Normalement, ça devrait être détaillé, c'est la moindre des choses. Parce que là, je ne vois pas ce qu'on peut poser comme questions du coup.

Madame Bérandère PAGNOT : Le **20 – Immobilisations incorporelles** – 41.395 € et le réalisé 19.896,94 €.

Madame Nathalie JEANNEROT : Du coup, est-ce qu'on peut savoir pourquoi il y a si peu de réalisé ?

Madame Anne-Laure VERY : On a beaucoup de reste à réaliser donc sur les frais d'études 8.252,40 € restes à réaliser 13.408,80 €, sur tout ce qui est de concessions, logiciels donc, on a réalisé 11.644,54, il nous reste 350 c'est le certificat pour la police municipale, pour le logiciel de la police municipale, les habilitations qui sont reportées sur l'année 2022.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Du coup, le service informatique, qui c'est qui gère la maintenance, anti-virus, back up, tout ça, là ?

Madame Anne-Laure VERY : On a un prestataire externe.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord.

Madame Anne-Laure VERY : Ce que je vous propose c'est de plutôt retrouver sur le réseau le CA pour que vous ayez les chiffres plutôt que ce document.

Projection à l'écran du CA.

Madame Bérangère PAGNOT : Au **21 – Immobilisations corporelles** – 337.352,91 € et réalisé 289.788,02 €.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Du coup, « acquisition de terrains », est-ce qu'il y en a eu du coup ? Si oui, lesquelles ?

Madame Anne-Laure VERY : Il y avait un alignement rue des Anglots qui était en cours, c'est le seul qui ait été réalisé...non, il est en report, il est toujours en cours puisqu'on n'a pas finalisé devant Notaire pour 3.380,84 €. Je vous mets la page tout de suite.

Madame Bérangère PAGNOT : Au **77 en produits exceptionnels** ...

Madame Anne-Laure VERY : Est-ce que ça va comme ça ?

Madame Bérangère PAGNOT : Si tu pouvais mettre à peine...oui, ça va là.

Madame Anne-Laure VERY : Au 2113 c'était tout ce qui était l'aménagement du terrain de boules.

Au 2135 c'étaient les centrales d'alarme,

Au 2152, les installations de voiries,

Au 21538, les caméras,

21568, les défibrillateurs,

21578, les illuminations de Noël,

2158, divers outillages pour les services techniques,

2182, c'était l'acquisition du Berlingo et du véhicule utilitaire,

2183, tout ce qui était matériel informatique,

2184, tout ce qui était mobilier donc ce que vous aviez voté : la structure espace bébé pour la crèche, des vitrines d'affichage, une armoire frigorifique pour l'épicerie solidaire,

2188, vous retrouviez tous des petits, du matériel fitness, un massicot, une colonne de lavage, ça c'était pour la crèche, vous savez le pack, vous aviez voté le combi sèche-linge/lave-linge, différentes petites immobilisations, on retrouvait aussi des drapeaux, des ensembles de rideaux, des mobiliers, des battants de cloche pour l'Eglise, des chars à bras, des poteaux à sangle, des serres fils etc...des barrières, des bacs à sel, les vapo-dils ...

Madame Bérangère PAGNOT : Des questions ? Alors on passe au **chapitre 23 – Immobilisations en cours** – 1.952.356 € et réalisé 1.107.836,66 €.

Madame Anne-Laure VERY : Donc le 2312, c'est tout ce qui concerne la forêt, le 2313 le bâtiment et le 2315 la voirie.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est 23 – Immobilisations en cours – c'est ça ?

Madame Bérangère PAGNOT : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Et les divers bâtiments communaux où il reste à se mettre en conformité, PMR, c'est lesquels ?

Madame Vanessa CARRARA : On en a plein.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il y en a plein et il y a 4.500 € de budget seulement.

Madame Anne-Laure VERY : Mais c'est déjà en cours.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Oui.

Madame Vanessa CARRARA : Oui, il y en a plein mais il y a beaucoup de choses que l'on fait en régie en fait.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord.

Madame Vanessa CARRARA : Donc voilà, tout ce qui est ...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Parce que, regardez la feuille que j'ai, il n'y a pas de chiffres, c'est un peu compliqué pour trouver des trucs, voilà. Chercher, réfléchir, poser des questions, c'est un peu compliqué. Il n'y a pas de chiffres. Franchement, je ne sais pas pourquoi on est là ! Franchement.

Madame Nathalie JEANNEROT : Du coup, qu'est-ce qui n'a pas été réalisé dans les constructions qui étaient prévues, il reste 565.000 € ?

Madame Anne-Laure VERY : C'est le solde du CCP.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord.

Madame Vanessa CARRARA : C'est réalisé mais pas payé encore.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord.

Madame Bérangère PAGNOT : **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales** – 35.000€ donc le total de dépenses d'investissement s'élève à 2.774.173,91 € pour un réalisé de 1.797.666,98 €. On a donc 793.614,16 € de reports.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Pardon, 793.614,16 € de reports, c'est ça ?

Madame Bérangère PAGNOT : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : 793.614,16 € de reports.

Madame Bérangère PAGNOT : 793.614,16 €.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est beaucoup, non ?

Madame Anne-Laure VERY : C'est le CCP.

Madame Vanessa CARRARA : Il y a le CCP, il y a toutes les menuiseries qui ont été faites en fin d'année qui sont réalisées mais qui ne sont pas payées.
En fait, la plupart des travaux ont été réalisés mais sont en cours de paiement.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord, merci.

Madame Bérangère PAGNOT : Alors **RECETTES D'INVESTISSEMENT : chapitre 10 – Participation travaux d'équipement** – 422.039,85 €, de réalisé 448.466,60 €.

Le **021 – Prélèvement sur recettes de fonctionnement** – 746.672,91 €,

Le **13 ce sont les subventions** 212.576 € et de réalisé 118546,58 €,

Madame Nathalie JEANNEROT : Ce sont des subventions qui sont attendues ou qui n'ont pas été versées ?

Madame Anne-Laure VERY : Elles sont notifiées mais non encore versées.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord.

Madame Bérangère PAGNOT : Le **27 c'est – Autres immobilisations financières** – 97.300 € et le réalisé c'est 97.307,63 €, c'est la Fontenotte. C'est la dernière fois que l'on parlera de ce lotissement.

Le **28 c'est – Amortissements immobilisations** – 143.000 € réalisé 142.738,65 € et on retrouve ça en dépenses de fonctionnement.

Et – **Opérations patrimoniales** – 35.000 €.

Madame Nathalie JEANNEROT : C'est une somme qu'on met comme ça ?

Madame Anne-Laure VERY : Non, en fait, ce sont tous les amortissements de tous les biens acquis et encore en cours d'amortissement. Donc, tout est entré par fiches inventaires au sein du logiciel qui nous ressort, en fonction de la durée d'amortissement, la somme restant à amortir qu'on inscrit autant en recettes qu'en dépenses. C'est une opération d'ordre.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord, donc normalement elle devrait être juste à côté à 35.000 € puisque là, il n'y a rien.

Madame Anne-Laure VERY : Ah pardon! J'étais encore... sur les opérations patrimoniales c'est aussi une opération d'ordre, ce sont, en fait, les avances versées sur

les immobilisations corporelles donc les avances que les entreprises peuvent demander sur les marchés réalisés.

Madame Nathalie JEANNEROT : Donc là, il n'y en a pas eu.

Madame Anne-Laure VERY : Il n'y en pas eu ou elles ont été remboursées ou incluses à l'article 21.

Madame Nathalie JEANNEROT : Ok. Merci.

Madame Bérange PAGONOT : **Total des recettes d'investissement** pour 2022 s'élève à 2.774.173,91 € et en réalisé 1.926.714,47 €.

On passe au vote, les contre ? Stéphane le micro ! Jean-Jacques s'il te plait !

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Le compte administratif est le reflet d'une gestion validée et certifiée par le percepteur ceci à partir de l'argent reçu et dépensé, ce qui est différent du budget qui lui est le choix de l'utilisation des finances communales. Refuser ou s'abstenir sur le compte administratif laisserait supposer des irrégularités ou des malversations ou des faux d'écriture. Je ne pense pas que cela soit le cas, mais là, ce document, pour ma part, n'est pas complet. Il y a trop de blancs ce qui manifestement pose un manque d'information, on l'a vu tout à l'heure. C'est bien la première fois en plus de quarante ans de mandats que je vois un tel document aussi incomplet. Je ne refuse pas ce compte administratif mais je ne l'approuverai pas, parce que je pense qu'il est incomplet, il y a trop de blancs. Alors je m'abstiendrai.

Madame Bérange PAGONOT : Les contre ? Abstentions ? Merci.

9 abstentions : M. Bernard SALLIERES ayant pouvoir de M. Christian PERRIGUEY, Mme Nathalie JEANNEROT ayant pouvoir de Mme Nadine BERGER, M. Stéphane LANGOLF ayant pouvoir de M. Nuno MADEIRA, M. Jean-Jacques CARILLON, Mme Paulette BRINGARD et M. Stéphane PODGORA.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : *Dires inaudibles...* une fois que le vote est passé, je pense que c'est peut-être un manque de temps, j'ai bien vu aussi dans la note que chaque conseiller pouvait venir en Mairie consulter les documents, point n'est besoin, point n'est besoin.

Monsieur Stéphane PODGORA : J'avais une question un peu plus globale à poser, je n'ai pas dans mon souvenir, il y a un adjoint aux finances dans votre équipe ou pas ?

Madame Bérange PAGONOT : C'est Monsieur le Maire.

Monsieur Stéphane PODGORA : Et il n'y avait pas un conseiller délégué aux finances ?

Madame Anne-Laure VERY : Il n'est pas délégué aux finances.

Monsieur Jacques RACINE et Madame Bérangère PAGNOT : Il n'y a pas de délégué aux finances.

Monsieur Stéphane PODGORA : Il n'y a pas de délégué aux finances, parce qu'en fait, j'ai un peu l'impression que vous découvrez un peu tous les chiffres qu'il y a là et je trouve ça étonnant pour une équipe municipale de devoir prendre des décisions sur finalement des chiffres que vous ne connaissez peut-être pas trop. Je ne vous en veux pas, c'est technique, il y a une formation derrière à avoir, c'est assez compliqué, j'en suis conscient mais quelque part s'il n'y a personne chez vous qui connaît bien la finance, en tout cas, les comptes, je ne parle pas de Madame VERY qui n'est pas élue mais je trouve ça étonnant. Comment vous faites pour prendre des décisions quand vous n'avez pas la connaissance, on va dire fine de tous les chiffres qu'il y a dans les comptes là. Monsieur le Maire, j'imagine qu'il connaît bien les chiffres, il a l'expérience mais bon, vous êtes quand même, enfin vous n'êtes pas un chiffre complet ce soir. Il y a quand même du monde et je me demande comment vous arrivez à débattre là-dessus dans votre équipe parce que j'imagine, enfin, j'imagine moi, que dans une équipe, on regarde les chiffres, on prend des décisions, on se dit tiens là, il y a de l'argent, là, faut faire attention, là, faut faire ci faut faire ça. Alors je ne sais pas si vous avez....

Monsieur Jacques RACINE : Le problème c'est que notre comptable est en longue maladie....

Monsieur Stéphane PODGORA : Non, non mais là-dessus il n'y a pas de soucis...

Monsieur Jacques RACINE : Non mais je donne une explication...

Monsieur Stéphane PODGORA : Je ne parle que de l'équipe municipale, moi...

Monsieur Jacques RACINE : Elle est en longue maladie et on n'arrive pas à trouver quelqu'un pour la remplacer et ce n'est pas la petite jeune qui est là-haut, qui est, aide comptable, qui arrive à tout faire et Anne-Laure a autre chose en plus à faire. Elle ne peut pas suivre, d'où Jean-Jacques je te rejoins, c'est un petit le manque pour ça.

Monsieur Stéphane PODGORA : Ne vous méprenez pas...

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Je vous accorde les circonstances....

Dires inaudibles

Monsieur Jacques RACINE : D'accord, non mais j'ai bien compris, oui, Jean-Jacques, j'ai bien compris. Je donne juste une explication physique.

Monsieur Stéphane PODGORA : Ne vous méprenez pas, je ne parle pas du travail de Madame VERY, là.

Monsieur Jacques RACINE : Je sais, je sais...

Monsieur Stéphane PODGORA : Seulement, il y a un conseil municipal qui est fait d'élus, un moment donné, il me semble que c'est quand même eux qui approuvent ou désapprouvent les comptes. Si personne ne sait comment ça se passe, je me demande comment vous arrivez à prendre des décisions en fait.

Madame Françoise FRANC : Pour votre gouverne, mon métier initial est comptable.

Monsieur Stéphane PODGORA : Comment ?

Madame Françoise FRANC : Pour votre gouverne, mon métier initialement est comptable, vous nous prenez pour des idiots finalement ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Non mais moi je m'inclue dedans, on pose des questions...

Madame Françoise FRANC : « Dires inaudibles » ... on ne peut pas prendre de décisions sans connaître rien du tout....

Monsieur Stéphane PODGORA : Mais à chaque fois qu'on pose une question, il n'y a personne qui répond, du coup, au conseil municipal, c'est toujours Madame Very qui répond, alors répondez moi aux questions qu'on pose alors ?

Monsieur Jacques RACINE : Pour les chiffres, c'est Madame VERY qui est la plus à même de répondre. Moi, je sais, par exemple pour la sécurité, je ne sais pas exactement où on dépense. Je dis par exemple, il faut rajouter un stop, je ne sais pas combien coûte le stop.

Monsieur Stéphane PODGORA : Je vous dis ça parce qu'en fait....

Monsieur Jacques RACINE : Voyez ce que je veux dire ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Par curiosité, j'ai lu les derniers conseils municipaux, les derniers PV où c'était Monsieur CAGNON qui était adjoint aux finances et il n'y avait que lui qui parlait. A toutes les questions, il répondait. C'est pour ça, je me dis, chez vous, il n'y a personne qui fait ça.

Monsieur Jacques RACINE : Si mais le Maire n'est pas là puisqu'il est adjoint, il a en charge les finances, mais au moment du compte-administratif il n'a pas le droit d'être là.

Monsieur Stéphane PODGORA : Non, mais ça j'avais compris.

Monsieur Jacques RACINE : Voilà. Il n'a pas le droit. Il ne peut pas être juge et partie.

Monsieur Stéphane PODGORA : Rassurez-moi, il n'y a pas que lui qui décide quand même ?

Monsieur Jacques RACINE : C'est la collectivité qui décide mais finalement, c'est le maire qui signe, pas nous.

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui, je ne sais pas à quoi ressemble les débats alors.

Monsieur Bernard SALLIERES : Je voudrais apporter une précision. Avec Monsieur BOUCHE, nous sommes allés en formation l'année dernière, tous les deux, pour la formation « établir un budget » donc on n'a pas la prétention aujourd'hui de remplacer un conseiller aux finances parce qu'on n'a déjà, en 3 jours, pas eu suffisamment de connaissances ni d'approches, ni de compétences. A titre personnel, je suis diplômé de l'Institut Française de Gestion, c'est de niveau bac + 5. Donc si je rejoins dans mon abstention les gens qui se sont abstenus c'est parce qu'effectivement il y a eu beaucoup de travail de la part d'Anne-Laure, je le conçois mais le budget reste... le compte-rendu est bon, il y a tous les chiffres mais par contre pour établir le budget 2022 sur des bases qui ne sont pas exactement, ce qui pourrait être un budget dynamique, on reste sur les bases du budget antérieur sur 2 années qui paraissent difficiles à digérer où on s'en est bien sorti mais la dynamique qui devrait repartir maintenant avec un budget 2022 ne ressort pas dans ce budget parce qu'il y a des sommes, comme l'a signalé Vanessa, qui ne sont pas réglées à l'heure actuelle. Donc on est dans un système qui est pour des centaines de millions d'euros reste figé. Donc les comptes sont arrêtés mais des factures ne sont pas encore passées en perception donc il faut quand même penser qu'on est dans une situation difficile. Donc ça, c'est mon approche à moi, personnellement qui n'engage en aucun cas, ni l'équipe de majorité, ni le vote que vous avez fait que j'ai rejoins mais je voulais m'en expliquer.

Monsieur Jacques RACINE : On peut continuer.

2.1.2. Délibération 023-2022 : Approbation du compte administratif 2021 Commune de Mandeuire – Lotissement « Fontenotte ».

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée d'élire Madame Bérangère PAGNOT en tant que présidente de séance pour le vote du compte administratif.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ne doit pas prendre part au vote et quitter la séance.

Le compte administratif est préparé par l'ordonnateur obligatoirement au vu du compte de gestion fourni préalablement par le receveur municipal. Le compte administratif pour l'exercice 2021 s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
215 933.84 €	215 933.84 €

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
162 570.95 €	162 570.95 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2021 tel que présenté, les résultats étant en concordance avec le compte de gestion élaboré par le Trésorier Municipal,
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Madame Bérangère PAGNOT expose à l'assemblée :

Compte administratif 2021- Lotissement Fontenotte			
Dépenses de fonctionnement			
		BP2021	CA2021
65	Autres charge de gestion courante	65 260,36	65 260,36
42	Opération d'ordre transfert entre sectio	150 670,52	150 670,52
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	215 930,88	215 930,88
002	Déficit de fonctionnement année 2020	2,96	
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	215 933,84	215 933,84
Recettes de fonctionnement			
		BP2021	CA2021
75	Autres produits de gestion courante	150 670,52	150 670,52
77	Produits exceptionnels	65 263,32	65 263,32
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	215 933,84	215 933,84
Dépenses d'investissement			
		BP2021	CA2021
13	Subventions d'investissement	65 263,32	65 263,32
16	Emprunts et dettes assimilées	97 307,63	97 307,63
	TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT	162 570,95	162 570,95
Recettes d'investissement			
		BP2021	CA2021
40	Opération d'ordre transfert entre sectio	150 670,52	150 670,52
001	Excédent d'investissement année 2020	11 900,43	
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	162 570,95	162 570,95

Y-a-t-il des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Merci beaucoup.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Vous pouvez aller signer les documents, s'il vous plait.

Monsieur Jacques RACINE : S'ils veulent, ou à la fin.

Madame Bérangère PAGNOT : Ou à la fin.

Retour de Monsieur le Maire à 19h00.

2.2. Délibération 024-2022 : Approbation des comptes de gestion 2021 Commune de Mandeuire – Budget général M14 – Lotissement « Fontenotte ».

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, la décision modificative de 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et vous êtes prononcés sur les comptes administratifs de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Maire déclare aux membres de l'Assemblée que la balance des comptes de gestion 2021 du Budget Général M14, du lotissement La Fontenotte, est identique à celles des comptes administratifs 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de constater pour la comptabilité des budgets les identités de valeur entre les indications des comptes de gestion et celles des comptes administratifs.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2.3. Délibération 025-2022 : Affectation de résultats dégagés au compte administratif 2021 Commune de Mandeuve.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Affectation des Résultats :

Le résultat du compte administratif 2021 s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement : **1 306 276.55 €**
- Excédent d'investissement **129 047.09 €**
- Déficit reports : **- 699 663.16 €**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'affecter les résultats dégagés au compte administratif 2021 de la façon suivante :

Conformément aux dispositions prévues par l'instruction M14, il convient d'affecter les résultats dégagés au compte administratif 2021.

- Section d'investissement recettes compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé : 570 615.67 €

- Section de fonctionnement recettes compte 002 :
Excédent de fonctionnement reporté : 735 660.88 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- de décider d'affecter les résultats d'exploitation et d'investissement tels que proposés ci-dessus,
- de décider d'affecter au compte 1068 la somme de 570 615.67 €
- de décider d'affecter au compte 002 la somme de 735 660.88 €
- de préciser que les résultats seront repris lors du vote du budget primitif de l'exercice 2022 du Budget Général.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, je passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2.4. Délibération 026-2022 : Vote du taux des contributions directes.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre du vote du budget, il incombe au Conseil Municipal de se prononcer en premier lieu sur le vote des taux.

Pour le budget primitif 2022, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir les taux de 2021 pour l'année 2022, à savoir :

	Taux 2021	Taux 2022	Variation
Foncier bâti	14.36 %	32.44 %*	0.00%
Foncier non bâti	22.13 %	22.13 %	0.00%

*taux communal foncier bâti 14.36%+ ancien taux départemental foncier bâti 18.08% = 32.44%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'approuver le maintien des taux des contributions directes pour l'année 2022 tels qu'énoncés ci-dessus.

Y a-t-il des questions ? Remarques ? Je n'en vois pas...

Monsieur Stéphane PODGORA : Excusez- moi, juste une question technique par rapport au taux départemental. Du coup, le Département n'interviendra plus sur ce taux-là. Est-ce à chaque fois les conseils municipaux qui décideront sur la base de 32,44% du taux ?

Monsieur le Maire : A partir de 2023, oui.
Bien, donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2.5. Délibération 027-2022 : Approbation du budget primitif 2022 Commune de Mandeuve – Budget général M14.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2022, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
6 523 129.88 €	6 523 129.88 €

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
1 906 009.04 €	1 906 009.04 €

Soit un budget total de 8 429 138.92 € s'équilibrant en recettes et en dépenses.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver et voter le budget primitif 2022 du Budget Général M14 ainsi présenté.

Monsieur le Maire : On va prendre le budget 2022, on va prendre le budget primitif par chapitre et si vous avez besoin d'éclaircissement, on reprendra éventuellement par article si vous le souhaitez.

Donc en **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 011 – Charges à caractère général** – en rappel au budget 2021 - 1.135.400 € - au CA 2021 - 923.729,10 € - et pour le BP 1.384.800 €.

Y a-t-il des questions sur ce chapitre ? Oui Stéphane.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Pour la ligne 60628 « Autres produits (environnement, produits pharmaceutiques) ».

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est tout ce qui a été distribué pour le COVID, ce genre de choses, c'est quoi ?

Monsieur le Maire : Il y a ça, oui.

Madame Anne-Laure VERY : Non, vous avez tout ce qui concerne l'outillage, l'outillage entre guillemets, des trousse à pharmacie et puis vous avez tout ce qui concerne aussi le service environnement, les plantations, le terreau, les big ball, les choses comme ça.

Monsieur Stéphane LANGOLF : De quoi, le terreau ?

Madame Anne-Laure VERY : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ah ! pour le fleurissement.

Madame Anne-Laure VERY : Pardon ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Le terreau pour les plantations, pour le fleurissement.

Madame Anne-Laure VERY : Oui, ça va dans cet article, c'est un article où vous avez à la fois les produits pharmaceutiques et le terreau, les copeaux de bois, les...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Tout ça va ensemble en fait, d'accord.

Madame Anne-Laure VERY : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Et si on sépare les deux, produits pharmaceutiques et ...produits environnement.

Madame Anne-Laure VERY : Produits pharmaceutiques vous en avez pour 733,41 € c'est la petite trousse à pharmacie que vous trouvez dans les bâtiments, les écoles et le fleurissement service environnement pour 31.636,68 €.

Monsieur Stéphane LANGOLF : 31.000 de fleurissement, d'accord.

Madame Anne-Laure VERY : De fleurissement, de copeaux, de...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Oui, d'accord.

Monsieur le Maire : D'autres questions sur ce chapitre ? Nathalie.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui, le 6227, les « frais de contentieux » ça correspond à quoi ?

Monsieur le Maire : Il s'agit des contentieux, du contentieux avec Madame XXXX, enfin, contentieux éventuel, entendons-nous bien puisque...

Madame Nathalie JEANNEROT : Et à propos de quoi ?

Monsieur le Maire : Comment ?

Madame Nathalie JEANNEROT : Et à propos de quoi ?

Monsieur le Maire : A propos d'un refus de respecter un arrêté municipal d'élagage de ses arbres.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est la dame dans la rue...

Monsieur le Maire : Oui, dans la rue Foch.

Madame Nathalie JEANNEROT : Et du coup, 615228 « autres bâtiments publics » c'est quoi ?

Monsieur le Maire : Entretien autres bâtiments publics.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui.

Madame Anne-Laure VERY : C'est tout ce qui concerne notamment, ce qui est bâtiments entrants dans le domaine privé de la commune.

Madame Nathalie JEANNEROT : Je n'ai pas compris.

Madame Anne-Laure VERY : C'est tout ce qui concerne les bâtiments entrants dans le domaine privé, les immeubles, les petites réparations.

Madame Nathalie JEANNEROT : Ok.

Monsieur Stéphane PODGORA : Juste pour avoir une petite précision, vous nous l'avez expliqué en commission c'est très important pour les gens qui vont découvrir la hausse par rapport à l'énergie qu'ils comprennent pourquoi y a...

Madame Anne-Laure VERY : En fait, tout ce qui est articles fluides 60611, 60612, 60613 nous sommes hors marché avec le SYDED où on était avec groupement de commandes donc on va subir de plein fouet la hausse de l'énergie, la hausse des tarifs bien que la casse ait été limitée suite à négociation qui permet de bloquer les prix sur l'année 2022 ; mais du coup à un taux plus élevé. Et on pourra avoir le prix de la molécule moins chère à compter de juin-juillet et ça baissera pour les années 2023/2024.

Monsieur Stéphane PODGORA : Merci.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ? Je n'en vois pas.

Entretien de voies et réseaux, cette augmentation du 615231 où on passe de 1.000 € en 2021 à 25.000 €, la raison en est la suivante, c'est que pour la réfection des chaussées et ce qu'on appelle les nids de poule ou autres dégradations, on ne travaille plus, enfin on peut toujours travailler par, comme on dit « taconnage », on bourre de l'enrobée et on dame, seulement, ça ne tient pas à la longue donc on a un nouveau procédé qui consiste, alors, c'est un camion spécifique qui vient disons préformer... en fait, elle est plus au courant que moi.

Madame Vanessa CARRARA : En fait, ça s'appelle un blue patcher, le camion découpe la chaussée.

Monsieur le Maire : Proprement.

Madame Vanessa CARRARA : Il nettoie la purge parce que voilà c'est parce qu'il y a souvent quelque chose dans la forme de la couche de roulement qui est malade, donc il enlève tout ça et rebouche correctement. C'est pour ça que vous avez quelque fois, souvent sur les routes un peu plus rapides, vous avez des purges, on appelle ça des purges qui sont bien...

Monsieur le Maire : Rectilignes...

Madame Vanessa CARRARA : Voilà, bien carrées, bien faites, eh bien, c'est fait avec ce type de matériel.

Monsieur le Maire : Et donc l'utilisation d'un tel véhicule eh bien, ça revient quand même relativement cher, voilà.

Madame Vanessa CARRARA : C'est 5.000 € la journée.

Monsieur le Maire : Autres remarques ! Non, on passe au chapitre suivant, au **012 – Charges de personnel** – Pour mémoire BP + DM 2021 on était à 3.440.000 €, au CA 2021 à 3.438.239,52 € et pour le BP 2022 3.637.730 € donc si vous avez des questions ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : On a 200.000 € de plus.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est dû à quoi ?

Monsieur le Maire : Alors les 200.000 € c'est dû à pas mal de choses.

Madame Anne-Laure VERY : Vous avez les arrêts longue maladie dont on a parlé qui sont donc remplacés, vous avez...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Dû au mal être qu'il y a dans la commune, d'accord.

Madame Anne-Laure VERY : Vous avez l'agent du CCAS qui a basculé intégralement, suite à la mutualisation qui a basculé intégralement sur l'accueil. Vous avez la revalorisation du régime indemnitaire et intégration des agents qui n'étaient pas soumis à régime indemnitaire. Vous avez en prévision, là..., on a aussi la prime inflation, on a aussi en prévision le dégel du point d'indice.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Le dégel du point d'indice, il ne va pas être énorme non plus.

Madame Anne-Laure VERY : Pardon?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Le dégel du point d'indice, je ne pense pas que ça va être énorme non plus.

Madame Anne-Laure VERY : Non mais ça fait partie aussi, c'est de l'ordre de 8 à 10.000 €.

Monsieur Stéphane PODGORA : D'accord.

Madame Anne-Laure VERY : Vous avez des agents qui étaient contractuels, qui ont réussi le concours, une personne à la Crèche et vous avez une personne qui était contractuelle à la médiathèque qui passe ...enfin stagiaire.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord.

Madame Anne-Laure VERY : On a eu aussi beaucoup d'arrêt maladie suite à COVID, beaucoup de remplacements et vous avez aussi 199.000 € en plus, mais vous avez aussi, de sûr, 150.000, 154.000 €, mais on a inscrit que 150.000 € en recettes en remboursement assurance du personnel.

Monsieur Stéphane LANGOLF : La revalorisation des indemnités des agents ça représente combien ? C'est très bien pour eux mais... c'est une bonne chose. Parce que quand on voit comme ça, 200.000 € en plus pour le personnel, dans la tête des gens c'est, en fait, on achète la paix sociale pour éviter que les gens s'arrêtent, que les gens partent de Mandeuire, quittent la commune, voilà, c'est ce qu'il y a dans les têtes des gens.

Madame Anne-Laure VERY : L'IFSE pour les contractuels ça représente 3.000 €, on a aussi éventuellement le CIA pour 7.000 €, augmentation du RIFSEEP des titulaires pour 15.000 €, dégel du point d'indice pour 8.000 € ce qui fait 50.000 € et vous avez le fait que l'agent CCAS donc ça représente à peu près 30.000 € plus les 2 personnes qui passent titulaires ça fait cette augmentation plus les remplacements. En remplacement on a quand même, en maladie, entre les longues maladies que je vous ai dit où il faut remplacer plus les agents covid, maladie, on a une vingtaine d'agents.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Et le RIA et le RIFSEEP que vous avez dit, ça fait beaucoup non ? C'est là, que je me dis, on se dit que c'est pour acheter la paix sociale quoi ?

Monsieur le Maire : Pour acheter quoi ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Pour acheter la paix sociale que les gens ne se mettent pas en arrêt, pour que les gens ne quittent pas la commune puisqu'il y a des gens, des agents qui partent.

Monsieur le Maire : Non pas du tout.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il y a, ce qui se dit, c'est qu'il y a un mal-être et voilà ça... provoque pas mal de choses derrière quoi.

Monsieur le Maire : Bin, on ne peut pas empêcher les gens de penser n'importe quoi ! C'est évident. Mais je pense qu'il faut aussi se dire qu'il y a des augmentations qui sont imposées par l'Etat et pour lesquelles et bien, on est obligé d'en tenir compte. La revalorisation du point d'indice bien que cela ne soit pas quelque chose de très, très important mais c'est quelque chose qui nous est tombée dessus.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ça vous est tombé dessus, pardon ! Pour tout le monde.

Monsieur le Maire : Bin oui ! Pour tout le monde donc, voilà.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ce n'est pas ça qui représente des sommes comme ça.

Monsieur le Maire : Oh bin si, on peut retrouver...le problème des remplacements c'est qu'on remplace des remplaçants de remplaçants et qu'au bout d'un certain temps ça se cumule.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est ça que je vous dis, en fait, ce qui se dit qu'on remplace des remplaçants de remplaçants, les gens ne veulent pas venir à la commune de Mandeuire. Certains partent parce qu'ils ne sont pas bien, ça se dit qu'on n'est pas bien dans la commune de Mandeuire, au niveau des agents, donc quand vous postulez pour des postes, personne ne vient...

Monsieur le Maire : Je ne suis pas d'accord avec toi.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Je me demande en fait, est-ce qu'il y a un mal-être entre la direction, on va dire, et les agents, c'est ça que je vous demande quoi ?

Monsieur le Maire : Il n'y a aucun malaise.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord, donc vous nous dites qu'il n'y a aucun mal-être, ok, très bien.

Monsieur le Maire : Il n'y a aucun malaise.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Comment madame ? Parlez dans le micro parce qu'on n'entend pas ce que vous dites.

Madame Camille JOURNOT : Je n'ai rien dit.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ah ! Ok merci.

Monsieur le Maire : Non mais, je ne vois pas quel malaise il peut y avoir !

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est ce qui se dit, après c'est pour ça que je vous pose la question.

Monsieur le Maire : Oui non mais, c'est ce qui se dit je suis d'accord mais...

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est ce qui se dit... *dires inaudibles*... paix sociale il y a plein de choses...

Monsieur Jacques RACINE : Il y a plein de choses qui se disent sur la commune de Mandeuire. Y en a qui ferait mieux de se taire.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Comment Monsieur RACINE ?

Monsieur Jacques RACINE : Je dis qu'il y a plein de choses qui se disent sur la commune de Mandeuire mais y en a qui ferait mieux de se taire.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Oui mais...*dires inaudibles* ... paix sociale.

Monsieur Jacques RACINE : Hein ? Je parle que pour la circulation il y en a pour qui il y a trop de réprimandes, pour ci il y a trop, pour ça il n'y a pas assez, n'importe qui dit n'importe quoi. Là, vous dites, on dit, on dit, qui dit ? Dites-nous qui dit ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Bin les agents, les agents qui partent par exemple.

Monsieur Jacques RACINE : Et bien, les agents qui partent, il y en a qui sont partis parce qu'ils voulaient être mieux mais pas parce qu'ils étaient mal. C'est parce qu'ils voulaient être mieux

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est ce que vous dites-vous, voilà comme vous dites, il y a des gens qui disent.

Monsieur Jacques RACINE : Non mais c'est débile.

Monsieur le Maire : Si ceux qui sont partis disent qu'il y a un malaise et bien qu'ils viennent le dire. On s'expliquera.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Trop tard, ils sont partis.

Monsieur le Maire : Ils ont choisi aussi de partir, on ne les a pas mis dehors, on ne leur a pas mis le couteau sous la gorge.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Je suis d'accord mais c'est toutes des choses qui entraînent comme les longues maladies, tout ça, ça entraîne des..., voilà, comme des contractuels à payer en plus, pourquoi il y a autant que ça ? Pourquoi on a les assurances qui augmentent également parce qu'on a beaucoup de maladies ? Les contrats sont revus en cours d'année.

Monsieur le Maire : Bin oui mais les longues maladies on ne va pas les tuer.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ah bin non ! Comme j'ai dit, vous n'étiez pas là tout à l'heure. J'ai dit qu'il y a des gens en longue maladie avec des traitements très lourds malheureusement pour eux...

Monsieur le Maire : Bin voilà.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ils n'ont pas de chance et c'est malheureux pour eux. Par contre, il y a des gens qui se mettent en arrêt parce qu'ils dépriment, parce qu'ils ne sont pas bien au boulot.

Monsieur le Maire : Oh bin alors là....

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est par rapport à ça que je vous pose des questions.

Monsieur le Maire : C'est, à mon sens, c'est un problème personnel aussi. Si les gens se sentent mal au boulot quand on leur demande de travailler et qu'ils ne veulent pas travailler, bon oui, ils peuvent se sentir mal, oui c'est vrai. Ils n'ont pas envie de bosser. Ça arrive.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ça arrive, ce n'est pas tous vos agents qui ne veulent pas travailler quand même ?

Monsieur le Maire : Non, on en a qui bossent.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Heureusement.

Monsieur le Maire : Heureusement, il y en a qui bossent correct.

Dires inaudibles

Monsieur le Maire : Mais comme dit Jacques, il y a malaise et malaise. Bien autres questions ? Je n'en vois pas donc on peut passer au chapitre suivant.

Chapitre 65 – Autres charges courantes – BP + DM 2021 - 830.000 €, pour le CA 2021 – 798.843,62 € et pour le BP 2022 – 624.860 €.

Avez-vous des observations, sur, dans ce domaine-là ?

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui, au niveau de la subvention du CCAS, comment ça se fait que ça baisse de 70.000 € ?

Madame Anne-Laure VERY : Au vu du compte administratif qui sera présenté au moment du CA mercredi prochain, le CCAS a un excédent de 151.000 € qui permet de baisser la subvention.

Madame Nathalie JEANNEROT : Ça aurait peut-être été bien de voir pour faire d'autres actions dans l'année. Ça serait peut-être intéressant de voir en cours d'année si on n'a pas mangé l'enveloppe de regarder pour faire des actions en direction de la population que plutôt de rabioter sur la subvention.

Madame Anne-Laure VERY : Les actions ont déjà été chiffrées sur le budget primitif qui sera proposé mais effectivement si jamais d'autres actions sont à mettre en place par les membres..., que les membres du CA veulent, il pourra y avoir une subvention complémentaire.

Madame Nathalie JEANNEROT : D'accord, merci.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : L'excédent dont vous parliez pour le CCAS, l'excédent est dû à quoi du coup ? Justement, il n'y a pas eu assez d'actions de réalisées ?

Madame Anne-Laure VERY : L'excédent est dû au remboursement des arrêts maladies puisqu'on a eu des personnes qui sont tombées en arrêt, mais pas pour burn-out, et on a aussi du coup, suite à mutualisation..., on a des agents qui sont partis en retraite. Et, on a aussi l'agent du CCAS qui a intégré l'Etat-Civil, ce qui fait du coup, ça fait quand même, il y avait déjà plus de 100.000 € non 50.000 € l'année dernière d'excédent et là, avec les charges de personnel en moins on est à 100.000 € + 50.000 € = 150.000 €.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord, ça fait moins de charges, d'accord. Merci.

Monsieur le Maire : Bien, d'autres questions ? Je n'en vois pas.

On passe au chapitre suivant : **Chapitre 66 – Les charges financières** – BP+DM 2021 45.600 €, le CA 2021 - 37.172,37 € et le BP 2022 – 36.600 €, comporte les intérêts des emprunts, autres charges financières et intérêts courus non échus etc...Des remarques ? Je n'en vois pas donc **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**- BP+DM

2021 – 6.000 €, le CA 2021 - 5.658,42 € et on repart pour le BP 2022 à 6.000 €. Pas de questions ?

Chapitre 68 – Dotation provisions - là, on est au BP à 615 €.

Au chapitre 014 – Impôts et taxes – Pour le BP+DM 2021 – 44.383 €, pour le CA 2021 – 40.321 € et pour le BP 0.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues – On met toujours une certaine somme pour couvrir des dépenses imprévues qui nous arriveraient soudainement.

Des opérations d'ordre entre sections – 153.065 €.

Ce qui nous fait un total des dépenses de fonctionnement pour le BP 2022 de 5.853.670 € + l'excédent de fonctionnement dont 6.523.129,88 €. Au CA on était à 5.386.702,68 €.

On passe aux **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** :

Chapitre 70 – Produits de gestion courante – BP+DM 2021 – 204.500 €, CA 2021 – 226.140,43 € et le BP 2022 – 214.950 €. Pas de questions ?

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections – 95.000 € pour le BP,

Le chapitre 013 – Atténuation de charges – 60.000 € BP+DM 2021, CA 2021 – 194.469,30 € et pour le BP 2022 – 150.000 €.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est au cas où il y a aussi beaucoup d'absentéisme, pareil.

Madame Anne-Laure VERY : Non, avec les longues maladies on a déjà l'assurance qui nous a annoncé, a minima, qu'on toucherait 154.000 €.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord.

Madame Anne-Laure VERY : C'est pour ça que l'on peut déjà inscrire cette somme.

Monsieur le Maire : **Au chapitre 73 – Impôts et taxes** – BP+DM 2021 – 4.757.950 €, au CA 2021 – 4.537.129,45 € et pour le BP 2022 – 4.593.590 €.

Nous passons au chapitre 74 – Dotations et subventions – Donc au BP+DM 2021 nous avons 302.000 €, au CA 2021 – 687.603,11 € et au BP 2022 546.929 €.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il n'y a pas de subventions pour les associations ? Je ne vois pas.

Monsieur le Maire : Si mais c'est déjà passé.

Monsieur Stéphane LANGOLF : A c'est avant, pardon. C'est ceux-là où il n'y avait rien de noté. Oui, c'est ce qu'on a déjà parlé tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Voilà, c'est bon. Là, ce sont surtout les subventions que l'on reçoit en compensation, les subventions de PMA, du Département ou de l'Etat et de la CAF.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante – BP+DM 2021 – 251.300 €, au CA 2021 – 261.097,44 € et pour le BP 2022 – 186.000 €.

Chapitre 76 – Produits financiers – CA 95 € et pour le BP 2022 – 0 €.

77 - Produits exceptionnels – Donc on avait 15.000 au BP+DM 2021, au CA 2022 6 8.800,83 € et nous avons inscrit au BP 2022 1.000 €.

Ensuite – **Reprises sur amortissements et provisions** – Là, au BP il n’y a rien.
Donc total des recettes de fonctionnement avec l’excédent de fonctionnement – 6.523.129,88 €.

Et on va passer aux **DÉPENSES D’INVESTISSEMENT** :

Dotations fonds divers réserves taxe d’aménagement - Chapitre 10 - Donc au BP+DM 2021 - 15.170 €, CA 2021 – 15.169,35 € et au BP 2022 – 19.560 €.

Au chapitre 16 – Remboursement d’emprunt - BP+DM 2021 – 297.900 €, CA 2021 – 293.083,32 € et pour le BP 2022 – 205.500 €.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles – 41.395 € pour le BP+DM 2021, CA 2021 – 19.896,94 € et pour le BP 2022 – 13.150 €.

Pour le secrétariat général, le certificat acte qui est de 550€ c’est la dématérialisation des documents pour la sous-préfecture.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – Donc BP+DM 2021 – 337.352,91 €, au CA 2021 – 289.788,02 € et inscrit au budget primitif 2022 – 82.084,88 €. Là vous avez l’ensemble de ce qui passe en immobilisations corporelles, si vous avez des questions ?

Madame Nathalie JEANNEROT : Par rapport aux acquisitions de caméras de vidéoprotection c’est pour le remplacement de ce qui est en panne ?

Madame Vanessa CARRARA : C’est l’avance sur investissement.

Madame Anne-Laure VERY : C’est l’avance sur investissement que vous aviez votée au Conseil de février 7.914 €.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui c’est ça, ça correspond à ça, merci.

Monsieur le Maire : Donc sur ce chapitre 21 – Immobilisations corporelles – d’autres questions ou remarques ?

Madame Nathalie JEANNEROT : Vu que l’on n’a pas le détail du CA 2021, qu’est-ce qui fait qu’il y a autant de différence ? Entre 289.000 de dépenses d’investissement et 82.000 €.

Madame Vanessa CARRARA : L’année dernière on avait déjà mis 20.000 € en illuminations de Noël, qu’on n’a pas cette année, on avait tout ce qui était tableaux interactifs, tout ce qui était informatisation des écoles, on avait également acheté beaucoup de matériel d’outillage au service technique. Il y avait les serveurs, il y avait également tout ce qui était barrières Vauban, les drapeaux, tout ce qui était poteaux de guidage lors du..., tout ce qui était Covid, on avait acheté des poteaux qui vont nous servir, la benne et le Berlingo.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Je vois qu’il y a 10.000 €, plus de 10.500 € pour remplacement d’ordinateurs, appareil photo, crèche, médiathèque, police municipale et à côté de ça, on n’a que 1.000 € pour les écoles. Il n’y a pas un favoritisme d’un côté ou de l’autre ou deux poids, deux mesures ?

Monsieur le Maire : Ni favoritisme, ni deux poids, deux mesures. Les écoles sont servies de la même manière et il y a d'autres articles qui intéressent les écoles pour lesquelles il y a des sommes engagées. Il ne faut pas s'arrêter....

Monsieur Stéphane LANGOLF : Les subventions des écoles ont vachement diminué quand même depuis....

Monsieur le Maire : Comment ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Les subventions des écoles ont vachement diminué...

Monsieur le Maire : Bien sûr !

Monsieur Stéphane LANGOLF : ... Depuis quelques années.

Monsieur le Maire : Elles sont toujours restées....

Madame Marilyn PERNOT : Non, non. On n'a pas touché aux subventions des écoles, elles sont restées identiques et par rapport à leurs besoins....

Monsieur Stéphane LANGOLF : Lors du premier mandat il y a des déjà des trucs qui ont disparu, mais bon. Ok.

Madame Marilyn PERNOT : Non, il y a qu'une année où on a supprimé la subvention de 1.000 €...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Étonnante !

Madame Marilyn PERNOT : ... et on a expliqué aux écoles qui étaient tout à fait d'accord que l'on ne leur donne pas ces 1.000 € vu qu'on avait engagé des frais supplémentaires suite au Covid. Sinon toutes les subventions sont reportées à l'identique. On avait les dotations qui étaient à 50 qui étaient passées à 45 en 2015...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Donc ça a baissé au départ, d'accord.

Madame Marilyn PERNOT : ... Qui n'ont pas bougé depuis, qui sont toujours à 45€ depuis 2015. Voilà, depuis quelques années maintenant...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Oui une subvention de 1.000 € puis...45€ par élève d'accord.

Madame Marilyn PERNOT : Oui, enfin et après, les 1.000 € c'était sur une année, puis en fonction des besoins, on engage systématiquement une dépense en fonction du besoin demandé par les écoles. On fait un point systématique avec eux, on a un point sur les travaux qui est prévu aussi au mois de juillet, on fait un point avec eux sur ce dont ils ont besoin et on engage les dépenses en fonction de la nécessité et de l'urgence.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Et la mise en place d'une solution de contrôle d'accès aux écoles-là, la ligne en dessous, 10.000 €. Ce sont les travaux prévus pour l'école ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : De quel genre ?

Madame Vanessa CARRARA : Oui c'est ça, la mise en sécurité des accès des écoles.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il n'y avait pas déjà ça ?

Madame Vanessa CARRARA : Si, ça été mis en place il y a 4 ans, 5 ans, parce que c'était lancé avant que j'arrive, la solution qui a été retenue à de nombreux défauts, on a fait revenir et mis en demeure l'entreprise plusieurs fois. On est encore en train d'essayer de les faire bouger ça commence à être très compliqué et il y a un mécontentement des directrices et des parents qui est croissant. Alors c'est pour ça que l'on vous l'a proposé, bien entendu, si on arrive à avoir gain de cause avec l'entreprise qui a mis en place le système actuel, on n'aura pas cette dépense de 10.000 €.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Et comment ça se passe ? Parce que je ne sais pas, vous avez relancé donc les entreprises, l'entreprise en question ?

Madame Vanessa CARRARA : Oui, ils sont intervenus...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il y a un procès derrière, il y a quelque chose ?...

Madame Vanessa CARRARA : Oui, oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il y a quelque chose d'engagée c'est ça que ?

Madame Vanessa CARRARA : Oui, oui, ils sont intervenus plusieurs fois mais il y a toujours autre chose qui retombe en panne en fait. Ils interviennent, il n'y a pas...ils mettent du temps mais ils interviennent et puis derrière il y a une autre panne qui arrive enfin c'est...

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord. Merci.

Madame Vanessa CARRARA : Voilà.

Monsieur le Maire : Il y a un problème de fiabilité. D'autres questions ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Et pour l'armoire, l'armoire chauffante là ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est quoi ? Il y a plusieurs armoires ? Il y en a une qui est tombée en panne ? C'est ça.

Madame Vanessa CARRARA : Oui vous savez tout. Oui, oui, c'est ça. Il y a 2 armoires...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il y en a 3, c'est ça ?

Madame Vanessa CARRARA : ...Il y a une armoire qui est tombée en panne et du coup, on n'arrive plus à faire sécher nos affaires et alors, quand on ne connaît pas trop le mode de fonctionnement d'un atelier, on se dit : « non mais dit donc, ils font... ! ». Non, mais quand on est en pleine intervention sous la pluie ou sous la neige et qu'on rentre le midi, on fait chauffer nos affaires pour repartir l'après-midi.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Je sais ce que sais.

Madame Vanessa CARRARA : Oui, oui, je sais. Ça c'est malheureusement, oui, elle est tombée en panne et là, aujourd'hui, on ne fait plus qu'avec une alors...

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est juste, c'est limite.

Madame Vanessa CARRARA : Ça fait juste.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Merci.

Monsieur Stéphane PODGORA : Je voulais juste revenir sur les charges de fonctionnement 6232, les cérémonies et les fêtes pour 25.000 €. En fait, c'est une question....

Monsieur le Maire : On est où, là ?

Monsieur Stéphane PODGORA : Mais bon, pour les fêtes et cérémonies 25.000 €, l'année dernière, on avait dépensé 11.000 € a priori et je me dis qu'on peut espérer sortir du Covid gentiment, on l'espère, en tout cas s'il n'y a pas de reprise. En fait, je me demandais simplement si vous n'aviez pas l'intention d'augmenter un peu ce budget-là par rapport aux 2 années qu'on vient de vivre à Mandeuire, je me disais que peut-être les activités festives reprendraient un peu de plus belles.

Monsieur le Maire : C'est quel article ça ?

Monsieur Stéphane PODGORA : 6232.

Monsieur le Maire : D'accord.

Madame Vanessa CARRARA : En tout cas, on a déjà commandé le feu d'artifice.

Monsieur Stéphane PODGORA : Oui.

Madame Vanessa CARRARA : Voilà.

Monsieur Stéphane PODGORA : Je me demandais juste si vous vous étiez posés la question en vous disant qu'après ces 2 années difficiles peut-être qu'on ferait des activités en plus, des événements supplémentaires. C'est peut-être à Monsieur SALLIERES qu'il faut demander, je ne sais pas.

Monsieur le Maire : Qu'on reprenne ce qu'on doit déjà reprendre, puis, ensuite on verra.

Monsieur Stéphane PODGORA : Comment ? Oui. Ça serait bien parce que...on voit la lumière ça serait bien d'en profiter.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Anne-Laure VERY : Il y a la Fête du Printemps le 21 mai, la fête Jeunesse en fête le 15 juin. Fête du printemps, on aura les portes ouvertes à la Médiathèque pour coupler nos services pour que les gens découvrent ou redécouvrent la Médiathèque. Le Feu tricolore, la fête tricolore, on s'achemine aussi sur tout ce qui est marché de Noël, Octobre Rose en lien avec la MFR. On va faire un beau partenariat cette année.

Monsieur Stéphane LANGOLF : On n'a pas le marché du soir cette année ?

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Stéphane LANGOLF : De PMA qui l'organise. C'est quoi ? C'est un tirage au sort, c'est comment ?

Monsieur le Maire : C'est un tirage au sort qui se fait à PMA mais je ne sais pas dans quelles conditions il se...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Les communes souscrivent, s'inscrivent et puis...

Monsieur le Maire : Les communes s'inscrivent et donne 3 dates et en fonction de ça ils choisissent.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord, merci. Juste une dernière question sur les nettoyeurs vapeur là, c'est pour quel bâtiment, on en n'avait pas avant ?

Madame Vanessa CARRARA : Si, si, ils...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ils ont disparu ?

Madame Vanessa CARRARA : Non, ils n'ont pas disparu, ne vous inquiétez pas. On en a dans les écoles, on en a dans les salles communales, on en a à la Mairie, c'est pour...je pourrai vous donner le détail sur le compte-rendu mais on n'a pas de disparition, on a quelques pannes mais qui sont

Monsieur Stéphane LANGOLF : Normales...

Madame Vanessa CARRARA : ... Qui sont réparées rapidement par les fournisseurs mais c'est pour équiper les agents d'entretien qui aujourd'hui, n'en ont pas.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord. Merci.

Réponse de la rédaction :

3 nettoyeurs vapeur sont prévus pour :

- **le Majestic,**
- **la Salle des Sports,**
- **la Médiathèque.**

Monsieur le Maire : On peut passer **au 23** ? Alors – **Immobilisations en cours** – Ce sont les travaux de bâtiments, sur :

- les bâtiments communaux,
- Maternelle du Breuil,
- Mairie,
- Ateliers municipaux,
- Pôle culture jeunesse,
- Bâtiment Médiathèque,
- Centre Culturel,
- Majestic non là, il n'y a rien.
- Logements des écoles,
- l'Eglise,
- le Temple on n'a pas encore quelque chose.
- le contrat 3P sur les chaudières

et les travaux de régie bâtiment ensuite on a les voiries et réseaux divers...

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : S'il vous plait ?

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Oh, une toute petite question pour ma gouverne personnelle.

Monsieur le Maire : Je t'en prie !

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Au niveau de l'Eglise, qu'est-ce que vous envisagez comme dispositif sur la porte ?

Monsieur le Maire : C'est la crémone pour fermer la porte ?

Madame Vanessa CARRARA : Non, en fait, on a 2 portes latérales d'évacuation et aujourd'hui, elles ne sont pas aux normes de sécurité.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Ah bon !

Madame Vanessa CARRARA : C'est-à-dire qu'il y a des systèmes pour les ouvrir....

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Oui, oui...

Madame Vanessa CARRARA : ... Mais ce ne sont pas des systèmes qui sont homologués...

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Ah ! D'accord.

Madame Vanessa CARRARA : ...Donc on les, vu les portes que c'est, on est obligé de les faire faire en sur mesure...

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Oui.

Madame Vanessa CARRARA : Voilà.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Bien sûr, d'accord.

Madame Vanessa CARRARA : Voilà et c'est ça, c'est ces 2 portes comme ça on sera conforme à la commission de sécurité.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il y a une fois de plus, désolé mais on n'a pas de chiffre là, c'est quoi, c'est tous des reports 2021 ?

Monsieur Jean-Jacques CARILLON quitte la séance à 19h49.

Monsieur le Maire : Pour ?

Monsieur Stéphane LANGOLF : Mairie, traitement du réseau de chauffage, on n'a pas de chiffre, Ateliers municipaux, création de mezzanines, on n'a pas de chiffre, pour la chaudière, pour le visiophone, Bâtiment Médiathèque etc...etc...on n'a toujours pas de chiffre. Je ne sais pas pourquoi on vote quelque chose. Une fois de plus. Je n'arrive franchement pas à comprendre pourquoi on vient voter un budget et qu'on n'a pas les chiffres.

Monsieur le Maire : Mais là, il n'y a rien au budget !

Madame Vanessa CARRARA : En fait, quand vous n'avez pas les chiffres au niveau du budget 2022, c'est que ce n'est pas proposé.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON rejoint la séance à 19h53.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Alors ce sont des lignes qu'il ne faut pas mettre.

Madame Vanessa CARRARA : Ce sont des choses...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Il faut mettre zéro à côté...

Madame Vanessa CARRARA : Ce sont souvent des choses qui ont été faites en 2021.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Vu qu'on n'a pas eu les cases avant de 2021, donc on ne peut pas savoir vu que les feuilles sont blanches, donc on ne sait pas.

Monsieur le Maire : 2021, ça a été voté.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Regardez ! Regardez la feuille ! Il n'y a pas de chiffre.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Vous avez budgétisé 485.000 € pour l'aménagement de la RD 437 ? Parce que soi-disant, vous nous aviez dit Madame VERY que, d'après une connaissance dont Monsieur MADEIRA attend toujours le nom, du Conseil Départemental, la route serait faite en 2022 à Mandeuire. Il me semble qu'ils n'ont plus de budget pour 2022, que tout passe sur le pont à Montbéliard donc ça ne sera pas fait en 2022. Donc on budgétise 485.000 € qui vont être reportés une fois de plus. Cet argent, je pense qu'il aurait pu servir pour autre chose.

Madame Vanessa CARRARA : En fait, les 485.000 € pour la RD c'est surtout l'enfouissement des réseaux. L'enfouissement des réseaux, c'est une convention qu'on passe avec le SYDED et la maîtrise d'œuvre, donc c'est de l'étude. Voilà, le Département, je les ai eus encore hier par mail, de toute façon ils ne vont pas intervenir tant qu'on n'aura pas fait notre aménagement. Nous, notre aménagement il commencera effectivement sur 2023. Voilà, mais oui le Département va participer en refaisant la couche de roulement et ils sont aussi maître d'ouvrage sur la bande cyclable...

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord.

Madame Vanessa CARRARA : ... C'est une compétence soit c'est une compétence PMA, soit c'est une compétence départementale. Sur notre commune, c'est une compétence départementale. Voilà, c'est comme ça. Ce n'est pas nous qui avons décidé chez qui...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Oui, bien sûr.

Madame Vanessa CARRARA : Le Département nous accompagnera bien sur la RD. D'ailleurs, si on a eu l'enfouissement des réseaux qui a été fait par PMA c'est bien parce qu'un projet suivait derrière. Mais en 2022, c'est l'enfouissement des réseaux avec les concessionnaires et le SYDED, on va mettre des candélabres, des choses comme ça. Et dès 2023, 2022 c'est aussi le maître d'œuvre, comme ça on pourra vous présenter le projet. On va créer un copil, comme ça vous pourrez vous y inscrire et dès 2023 on commencera les travaux de route, comme on appelle ça. Donc l'aménagement de sécurité, la bande cyclable ou la piste cyclable, on verra ce qui en ressort et puis le Département n'interviendra pour la couche de roulement qu'une fois que tout ça sera fait. Dons on va dire, même fin 2023.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord, plus en 2023.

Madame Vanessa CARRARA : Oui, oui.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Fin. Merci.

Madame Vanessa CARRARA : De rien.

Monsieur le Maire : D'autres remarques ?

Madame Nathalie JEANNEROT : On voulait savoir au niveau des travaux « Bois et Forêt », comme l'agent est parti, qui est-ce qu'y allait s'en occuper maintenant ?

Madame Vanessa CARRARA : Alors on a recruté un nouvel agent qui s'appelle Monsieur XXXX qui devrait arriver, on a demandé au 1^{er} mai mais je pense que ce sera plutôt au 1^{er} juin, qui a cette compétence également. Mais Madame XXXX, Madame XXXX elle s'est mariée maintenant, a repris depuis avec le garde ONF cette compétence.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ce monsieur, c'est en interne ou il est de l'extérieur ?

Madame Vanessa CARRARA : C'est un fonctionnaire territorial de la ville de Besançon.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ah ! Donc voyez, j'étais mauvaise langue tout à l'heure alors, donc il y a quand même des gens qui viennent à Mandeuire.

Madame Vanessa CARRARA : Oui, je ne vous ai pas répondu tout à l'heure mais je ne pense pas être...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Vous voyez, je rectifie quoi.

Madame Vanessa CARRARA : Aujourd'hui, je n'ai pas de plainte de harcèlement contre moi...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Je ne parlais pas de vous, forcément...

Madame Vanessa CARRARA : Et j'ai, il ne me semble pas être la pire Directrice du monde.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Je ne me permettrai pas de dire ça.

Madame Anne-Laure VERY : Ça doit être moi !

Monsieur le Maire : Bien, d'autres questions ? Alors on passe au chapitre suivant.

- **Les opérations patrimoniales – Chapitre 041** – pour 35.000 € d'inscription au BP. Pour un total de dépenses d'investissement avec report de 1.906.009,04 € en ce qui concerne les dépenses d'investissement.

En ce qui concerne LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Chapitre 10 – Participation travaux d'équipement – BP+DM 2021 422.039,85 €, au CA 2021 – 448.466,60 € et au BP 2022 – 770.615,67 €.

Au **chapitre 021 – Prélèvement sur recettes de fonctionnement** – au BP 669.459,88 €. En matière de **subventions** Etat, Région, Département ou autres, 212.576 € pour le BP+DM 2021, au CA 2021 – 118.546,58 € et pour le BP 2022 – 54.870 €.

Au **chapitre 16 des emprunts**, on n'a rien ; **024 – Produits de cessions** -, on n'a rien.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Pour revenir aux emprunts, zéro, c'est qu'en fait on a aucun projet.

Monsieur le Maire : Non, en recettes d'investissement.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Ah ! Excusez-moi.

Monsieur le Maire : **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières** – Là, pour le BP 2022, on est à zéro, puisque le lotissement de Fontenotte est achevé.

Au **chapitre 28 – Amortissements immobilisations** – 143.000 € sur le BP+DM 2021 – 142.738,65 € sur le CA 2021 et une inscription de 153.065 € au BP 2022.

Pour les – **Opérations patrimoniales** – inscription de 35.000 € au **chapitre 041**.

Ce qui nous donne un total des recettes d'investissement pour 2022 : 1.906.009,04 €.

Et vous avez le tableau de la vue générale du BP 2022 ou tout est é-qui-li-bré.

**5 CONTRE : Nathalie JEANNEROT ayant le pouvoir de Nadine BERGER,
Stéphane LANGOLF ayant le pouvoir de Nuno MADEIRA,
Jean-Jacques CARILLON.**

2 ABSTENTIONS : Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

Monsieur le Maire : Voilà, y a-t-il des questions ? Non. Donc je passe au vote, qui contre ? Qui s'abstient ? Eh bien, je vous remercie, donc ce budget primitif 2022 est voté et accepté.

J'en profite pour remercier l'ensemble du personnel de la comptabilité, des RH et de la Directrice, Anne-Laure VERY sur cette réalisation qui a été laborieuse parce que les services de la Trésorerie ont posé quelques soucis. Voilà, je tiens à renouveler mes remerciements et les félicitations pour le travail fourni.

Monsieur Stéphane LANGOLF : On les remercie également mais on trouve quand même dommage qu'il manquait pas mal de lignes, pas mal de chiffres.

Monsieur le Maire : Bin, les chiffres qui manquaient, c'étaient les chiffres de l'année dernière.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Oui mais pour regarder et poser des questions saurait été bien de les connaître.

Madame Anne-Laure VERY : En absence de Madame XXXX, c'est très compliqué de prendre la suite... en l'absence de Madame XXX c'est très compliqué de reprendre sa suite, on sait qu'il y a eu des loupés, on vous présente toutes nos excuses, on a fait du mieux qu'on a pu avec tous les bâtons qu'on a eu dans les roues. Juste pour information,

on a eu le compte de gestion de la Trésorerie définitif, jeudi, 10h22. Je souhaiterai autant que vous que Madame XXXX soit là.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est vrai, mais merci quand même.

Monsieur le Maire : Bien, je renouvèle mes remerciements et, à Anne-Laure qui a fait un travail exceptionnel. Parce que ce n'est quand même pas son travail de faire la comptabilité. Bien, on passera sur les commentaires...

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : S'il vous plaît ! Notre refus n'a rien à voir avec la qualité du travail fourni par les services.

Monsieur le Maire : Comment ?

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Notre refus...

Monsieur le Maire : Non, non, je ne parle pas du « refus », non, non pas du tout.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Parce que ...

Monsieur le Maire : Je parle des réflexions.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : D'accord, parce que, le refus c'est un choix, c'est un vote politique, je l'ai dit tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Tout à fait, je suis d'accord avec toi Jean-Jacques. Ce sur quoi je reviens, c'est sur les réflexions qui ont été faites il y a 2 mois et les réflexions aujourd'hui sur le travail fourni par les services qui ont fait ce qu'il pouvait.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Oui, je vous ai dit tout à l'heure, on ne mélange pas le compte administratif et le budget.

Monsieur le Maire : On est bien d'accord.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Ce sont 2 choses différentes avec des votes différents.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Non, non mais il n'y a pas de soucis. Merci Jean-Jacques.

Dires inaudibles

Monsieur le Maire : Il y a eu des mots qui ont été dits que je réproouve totalement, et c'est dommage que la personne qui les a prononcés ne soit pas là.

2.6. Délibération 028-2022 : Vote des subventions – 1^{ère} attribution.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Chaque année, la commune de Mandeuire apporte son soutien à différentes structures ou associations ayant pour but de favoriser les pratiques culturelles, artistiques, sportives ou de développer des actions de solidarité et de soutien en faveur des plus démunis. Aussi, afin de continuer à dynamiser la vie locale et à renforcer la cohésion sociale, il est proposé au Conseil Municipal, d'attribuer les subventions figurant dans le tableau ci-joint (au titre de l'année 2022).

CONCOURS ATTRIBUÉS EN 2022

SUBVENTIONS SCOLAIRES

Selon les principes arrêtés avec les directeurs et directrices d'écoles lors de la réunion du 8 mars 2021

ECOLES	
Coopératives écoles primaires et maternelles (100 € par groupe scolaire)	400,00
Subvention voyage de fin d'année et classes découvertes école maternelle F. Bataille	1 000 €
Subvention voyage de fin d'année et classes découvertes école maternelle du Breuil	1 000 €
Subvention voyage de fin d'année et classes découvertes école élémentaire les Estelles	2 000 €
Subvention voyage de fin d'année et classes découvertes école élémentaire Fontenotte	2 000 €
TOTAL	6 400 €
COLLEGE	
Association sportive + foyer éducatif	890,00
TOTAL	890€
DIVERS	
Association du Personnel Communal	49 779.77 €
SIVAMM Mandeuire / Mathay	46 460 €
C.C.A.S.	270 000 €
TOTAL	366 239.77 €
TOTAL GENERAL	373 529.77 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les propositions qui lui sont faites,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches afférentes et verser les subventions susvisées première attribution pour l'année 2022,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Y a-t-il des questions ? Nathalie.

Madame Nathalie JEANNEROT : Je voulais savoir si on savait déjà où se rendaient les écoles.

Madame Marilyn PERNOT : Je vais vous dire ça tout de suite puisqu'ils m'ont présenté ça en conseil d'école.

Pour l'école des Estelles, déjà ils sont partis au ski, ils ont préféré plutôt qu'une sortie en fin d'année, prendre sur la subvention pour partir au ski.

Ensuite, pour l'école du Breuil, sortie au Pavillon des Sciences puis une sortie prévue le 13 mai à la Damassine le matin pour les petites sections et toutes petites sections. Les enfants rentreront après pour faire un pique-nique à l'école. Les grands et les moyens partiront sur un rallye sensoriel au Malsaucy.

Ensuite, pour l'école Bataille, une sortie est prévue au parc du Petit Prince le 23 juin pour toutes les sections.

Et puis pour l'école de la Fontenotte il y a des projets écocitoyens, la Fontenotte est très engagée surtout une classe en particulier, ils ont beaucoup de projets en autre avec PMA et puis la sortie de fin d'année, au Musée Peugeot pour les CM2, la Ferme de Barbou pour 2 autres classes.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : S'il vous plaît ! Si c'est une première attribution cela veut dire qu'il y en aura une deuxième.

Monsieur Jean-Pierre HOCQUET : Oui tout à fait, puisque les associations ne sont pas encore comprises dedans. Y a-t-il des contre ? Abstentions ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

2.7. Délibération 029-2022 : Convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'APCM pour l'année 2022 – Autorisation de conclusion et de signature.

Le Maire expose au Conseil Municipal :

La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la loi relative à la transparence financière en matière d'aide publique oblige l'autorité administrative qui attribue une subvention supérieure à 23 000 € à conclure une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide attribuée.

Il est proposé d'attribuer à l'Association du Personnel Communal une subvention d'un montant de 49 779.77 euros pour permettre son fonctionnement et

faciliter la réalisation de ses actions sociales, visant à la recherche et à l'amélioration des conditions matérielles et morales d'existence des familles des agents communaux.

Aussi, afin de contractualiser les engagements réciproques, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 49 779.77 € à l'Association du Personnel de la Commune de Mandeuve,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'Association du Personnel Communal, une convention d'objectifs et de moyens et d'accomplir toutes démarches afférentes.

La convention vous l'avez jointe au document. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. On passe au vote, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 3

Délibération 030-2022 : Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- Vu la loi n° 2515-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu le décret n°2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale,
- Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1,
- Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'État pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,

- Considérant que la collectivité de Mandeuire souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de s'engager** dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Doubs.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Cette mise en œuvre elle ne concerne que les municipalités ou les collectivités locales avec leurs relations avec l'Etat.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Ministères, Région, Préfecture....

Monsieur le Maire : Tous les services

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : C'est pour les relations entre les collectivités et Etat.

Monsieur le Maire : Principalement dans ce cadre là avec la sous-préfecture avec tout ce qui est visa.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Pas par rapport aux conseils municipaux...

Monsieur le Maire : Au niveau des délibérations si.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Hein !

Monsieur le Maire : Au niveau des délibérations.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Oui mais une fois qu'elles ont été délibérées, approuvées ou refusées.

Monsieur le Maire : Ça passe au contrôle de légalité.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Le contrôle de légalité, d'accord mais en ce qui nous concerne nous, ça ne nous regarde pas. Ce sont les services.

Monsieur le Maire : Ce sont les services, tout à fait. C'est l'administration générale.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Ce sont les services avec les autorités de tutelles.

Monsieur le Maire : Tout à fait. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Point 4

Délibération 031-2022 : Transfert de l'exercice de la compétence « Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables « IRVE » au SYDED.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

En 2017 et 2018, le SYDED a installé un réseau de 47 bornes de recharge de véhicules électriques dans le département du Doubs. Il était convenu que le SYDED prenne en charge l'entretien, la maintenance et l'itinérance pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Le SYDED a proposé la prolongation de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour autant ce service est fortement déficitaire, les coûts résiduels annuels étant compris entre 3 000 et 4 000€ par borne pour les bornes accélérées et entre 4 000 et 8 000 € par borne pour les bornes rapides.

A partir du 1^{er} janvier 2022, le SYDED propose de retenir une des trois options suivantes pour les communes et les intercommunalités membres :

1. **Elles restent propriétaires, en reprennent la gestion à leur frais, les bornes sortent alors du contrat SYDED.** La gestion, l'itinérance et l'entretien sont à gérer en direct par les collectivités adhérentes.
2. **Elles restent propriétaires et confient la gestion, l'itinérance et l'entretien au SYDED par convention.** Le SYDED fait une offre « clef en main », avec le contrat de fourniture individualisé à son nom et s'occupe de l'intégralité de la gestion. Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans, l'individualisation du compteur est à la charge de la collectivité.
 - Coût pour la collectivité : individualisation du compteur au départ ;
 - Coût annuel de 4 000 € HT/an/borne à verser au SYDED pour une borne accélérée ;
 - Coût annuel de 8 000 € HT/an/borne à verser au SYDED pour une borne rapide.
3. **Elles transfèrent leur compétence « Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SYDED,** qui prend en charge la totalité du fonctionnement, les consommations énergétiques et également les dépenses de gros entretien et de renouvellement. Les recettes d'exploitation resteront acquises au SYDED. Si la

commune souhaite mettre en place une politique tarifaire différente de celle du SYDED, cela est possible, mais la différence de coût avec la solution de base fera l'objet d'une refacturation au coût réel. Les installations de bornes nouvelles feront l'objet d'une concertation entre le demandeur et le SYDED. Après avoir réalisé un tour de table des financeurs, le coût restant à charge serait réparti à 50 % entre le SYDED et le demandeur, par le versement d'un fonds de concours par ce dernier.

- Prise en charge de l'individualisation du compteur par le SYDED ;
- Coût annuel de 2 000 € HT/an/borne à verser au SYDED pour une borne ;

L'option 3, avec le transfert de compétence au SYDED, est plus favorable pour les collectivités car le SYDED financera une partie des coûts sur fonds propres (part à chiffrer précisément suivant le nombre de collectivités qui feront le choix du transfert).

Il est proposé au Conseil Municipal :

Option 1

- ▶ *de reprendre, suivant l'option 1, la gestion directe de la ou des bornes de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022. La reprise fera l'objet d'un constat contradictoire avec le SYDED.*

Option 2

- ▶ *d'approuver, suivant l'option 2, l'offre de service du SYDED et les conditions administratives, techniques et financières définies par délibération n°2020-59 du comité syndical du SYDED du 4 décembre 2020 ;*
- ▶ *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires pour confier la gestion, l'itinérance et l'entretien des IRVE au SYDED par convention.*

Option 3

- ▶ *d'approuver suivant l'option 3, le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SYDED pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ; et ce par application des dispositions de l'article L. 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- ▶ *d'adopter les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence définies par délibération n°2020-59 du comité syndical du SYDED du 4 décembre 2020 ;*
- ▶ *d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.*

A choisir, la 1, la 2 ou la 3.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Si j'ai bien compris, on a une borne c'est ça ?

Monsieur le Maire : On a 1 borne.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Et on a combien de véhicules qui utilisent ?

Monsieur Jacques RACINE : 11€ en 3 ans.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Non, combien de véhicules nous avons, que nous branchons dessus ?

Monsieur le Maire : Il n'y a pas de compteur de véhicules là, si.

Madame Vanessa CARRARA : Si, si. En fait, on a 1 borne avec 2 prises, 2 prises rapides.

Monsieur Stéphane LANGOLF : D'accord.

Madame Vanessa CARRARA : J'ai les chiffres...

Madame Nathalie JEANNEROT : C'est bien la borne du Super U, c'est ça ?

Madame Vanessa CARRARA : Oui c'est ça, c'est la borne du Super U...

Monsieur Stéphane LANGOLF : Et à la commune, on n'a pas, pardon, je vous ai coupé, à la commune on n'a pas de véhicules électriques.

Madame Vanessa CARRARA et Monsieur le Maire : Pas encore.

Madame Vanessa CARRARA : En 2019, sur la ville de Mandeuire, on a eu 1 charge. En 2020, on en a eu 10, en 2021 on en a eu 27 récemment, je passe devant, je fais un peu attention à la borne, tous les jours il y a une voiture qui est branchée dessus, donc ça va aller...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas décroissant de toute façon.

Madame Vanessa CARRARA : On est un peu comparable à quelques unités près à la borne de Seloncourt qui est aussi en évolution, ça été un peu faible. Aujourd'hui on est déficitaire mais voilà. A Audincourt, pour information, en 2021 il y a eu 189 recharges et à Pont-de-Roide, 99.

Monsieur Stéphane LANGOLF : Merci.

Monsieur le Maire : Bien, vous avez vu les 3 options, je vais vous demander de passer au vote donc : qui est pour l'option 1 ?

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : C'est bien compliqué l'affaire là, pour un tel sujet on nous propose 3 options et on nous dit la meilleure des options ça serait la 3. Pourquoi nous proposer 3 options puisqu'on nous dit que la meilleure c'est la 3 ? Si la meilleure c'est la 3, ça veut dire que l'option 1 et l'option 2 sont moins bonnes. Si elles sont moins bonnes, pourquoi on nous les propose ?

Monsieur le Maire : Bin tout simplement...

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Y a un truc qui n'est pas machiavélique...

Monsieur le Maire : Mais non mais c'est normal. Il y a 3 options, on a analysé les 3 options, on a dit la 3 est la meilleure mais ça ne veut pas dire pour autant que pour chacun

d'entre vous, c'est la meilleure.

Madame Vanessa CARRARA : En fait, aujourd'hui, c'est la meilleure...

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Oui justement, c'est là, le piège.

Madame Vanessa CARRARA : Imaginez que dans 3 ans....

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Il y a peut-être un loup....

Monsieur le Maire : Non, il n'y a pas de loup.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Il y a peut-être un loup qui nous attend à la sortie du bois.

Madame Vanessa CARRARA : Il n'y a pas de loup....

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Il y a bien quelque chose dans les 2 options.

Madame Vanessa CARRARA : Imaginez que dans 3 ans il y a eu une explosion des véhicules électriques et aujourd'hui, réellement, c'est un gouffre financier, on a gagné 9 € l'année dernière. On en dépense 4.000 on en gagne 9 €. Mais imaginez que dans 2, 3 ans il y ait une explosion du nombre de véhicules électriques et ils viennent tous se charger sur notre borne, on ne sera peut-être plus déficitaire. Là, du coup, l'option qui est aujourd'hui la meilleure sera la meilleure pour le SYDED.

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : C'est lui qui est gagnant.

Madame Vanessa CARRARA : Mais ça c'est comme quand on joue...

Monsieur le Maire : Il ne faut pas oublier que le SYDED, ce n'est pas une entreprise, c'est un syndicat intercommunal donc c'est quand même un ensemble de communes qui ont adhéré donc on n'est pas du tout dans le système industriel où....

Monsieur Jean-Jacques CARILLON : Le profit compte...

Madame Vanessa CARRARA : Le bénéfice qu'ils feront, ils le mettront dans de nouvelles bornes si vraiment ça marche.

Monsieur le Maire : Non parce que tous les bénéfices, ce que peut faire le SYDED c'est reverser sous forme de subventions dans l'enfouissement des réseaux, dans l'amélioration des

Madame Nathalie JEANNEROT : Ça va s'égaliser dans toutes les communes.

Monsieur le Maire : Bien sûr. C'est réparti au prorata des communes en fonction bien entendu des projets qu'ils ont. Voilà. Alors selon vous, qui est-ce qui est pour l'option 1 ? Je reviens au vote. Alors qui est pour l'option 3 ? Voilà ça serait plus simple.

OPTION 3 A L'UNANIMITE

Point 5

Décision 001/2022 du 17 janvier 2022 : Location et maintenance de photocopieurs numériques multifonctions et d'un scanner – Avenant n°1 au marché 21/02 RICOH France SAS.

Département
Doubs
Canton
Valentigney
Commune
Mandeuire

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

001/2022

Décision du Maire

**Décision du 17 janvier 2022
Location et maintenance de photocopieurs
numériques multifonctions et d'un scanner
Avenant n°01 au marché n°21/02
RICOH France SAS**

Nous, Maire de la Ville de Mandeuire

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22, résultant des dispositions de l'article 8 de la loi du 31 décembre 1970 sur la gestion municipale et les libertés communales, modifié par la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 92
- La Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 statuant dans le cadre des délégations permanentes d'attribution du Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales consécutivement au renouvellement général du Conseil Municipal,
- La Délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, en son alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à son Maire en le chargeant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- La décision n°003/2021 du 1^{er} juin 2021 attribuant le marché à la société **RICOH France** de RUNGIS (94510) pour un coût de location annuel de **15 996,52 € H.T., soit 19 195,82 € T.T.C.**

CONSIDERANT

- La nécessité de remplacer le modèle de photocopieur MP5055SP par le modèle IM5000A

ARRETONS

Article 1^{er} : Un avenant au marché n°21/02 est signé avec la société **RICOH France** de RUNGIS (94510) pour le remplacement du modèle de photocopieur de la gamme N&B MP5055SP par un modèle équivalent et plus performant IM5000A aux mêmes conditions que le contrat initial.

Article 2 : Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché public.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté.

Le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine séance.

SOUS-PREFECTURE

15 FEV. 2022

MONTBELIARD

Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Monsieur le Maire : C'est simplement un changement de matériel, il n'y a pas eu d'augmentation de prix. On est toujours sur la même base.

Madame Vanessa CARRARA : En fait, c'est une différence de matériel entre la commande et la livraison. Il y a eu un laps de temps et le matériel qui a été en commande n'était plus disponible et ils nous ont fourni une machine plus haut de gamme mais au même prix que l'ancienne. Mais pour payer la facture, vu que le nom de la machine a changé, la perception nous demande un avenant.

Point 6 - Divers

Monsieur le Maire : Maintenant, je vais passer aux questions-réponses ou plutôt réponses aux questions. On a parlé des caméras, des sommes investies par rapport à leur remise en état depuis l'installation.

Le réseau de vidéoprotection a été installé en 2015, puis étendu en 2018 à la rue du Cimetière, il comporte 26 caméras.

Le coût des travaux est de 288 432.01 €, ces derniers comprennent les travaux de génie civil, le raccordement au réseau, la fibre optique, et surtout le raccordement de tous nos bâtiments en fibre optique.

8 caméras ont été changées depuis 2020 (y compris celles évoquées lors de la séance du Conseil Municipal du 25 février dernier), pour un montant de 18 888 € TTC (commandes de 10 947 € et 7 914 €), montant auquel il faut inclure :

- l'audit permettant de voir exactement ce qu'il fallait réaliser sur les caméras (réparation ou changement) et d'établir le devis correspondant, pour un coût de 1 200 € HT,
- une protection herse pour 1 200 € H.T,
- le paramétrage des caméras pour 1 465 € H.T (pour la commande de 10 947 €),
- le paramétrage des caméras pour 800 € H.T. (pour la commande de 7 914 €),
- la réparation de la liaison câblée rue du Pont pour 1 465 € H.T.

A savoir que le coût d'une caméra varie de 1 000 € à 2 000 € H.T. en fonction de la gamme des caméras installées (360 °, fixe, lecture de plaque...). Il faut également prévoir des injecteurs à 100 € H.T. par caméra.

Sachant que la durée de vie d'une caméra est en moyenne d'environ 3 ans.

Au vu du nombre de caméras changées sur la commune, cela fait une moyenne de 1 321.50 € TTC par caméra.

Voilà ce qu'on peut dire sur la question qui nous a été posée.

Madame Sandra RAMALHO a envoyé une série de questions dans un 1^{er} temps :

1) Où figure l'éventuel projet de faire une maison médicale ?

Il n'y a jamais eu de projet de faire une maison médicale et encore moins maintenant.

2) Avez-vous reconvoqué les différents acteurs de votre réunion du 13 décembre 2021 afin de leur apporter des réponses à leurs interrogations et leurs doléances ?

Il n'y a pas eu tellement d'interrogations, il n'y a pas eu tellement de doléances, par contre ce qui s'est dégagé, c'est qu'il y a une parfaite inimitié entre les infirmières, entre les pharmaciens, les médecins, c'est pas mal. On a quand même des gens qui

s'accordent très bien entre eux, voilà, en fait, c'est pratiquement du chacun pour soi, c'est ce qu'il en ressort.

Je ne les ai pas convoqués, non, parce qu'il y a eu des demandes qui ont été faites pour lesquelles je ne pouvais pas donner de réponses puisque je n'avais pas la main sur la réponse, ça appartenait à PMA et j'ai attendu que PMA me donne la réponse. On aura une réponse définitive lorsque Faurecia partira fin juin 2021, 2022, pardon. Et pour les infirmières on va aller sur place et on va voir si ça leur plaît ou pas.

Pour les médecins, on va regarder mais il est hors de question qu'on investisse sur une maison médicale sachant quand même que SOLI'CITES qui a racheté le temple à Beaulieu va le raser et construire un bâtiment où ils envisagent de créer des cellules pour des médecins ou...voilà.

Madame Nathalie JEANNEROT : Juste une précision, la maison médicale normalement, ne doit pas être à l'initiative de la commune...

Monsieur le Maire : Je sais oui.

Madame Nathalie JEANNEROT : Mais des professionnels qui sont en association.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Absolument.

Madame Nathalie JEANNEROT : Après la commune peut donner un coup de pouce mais ça c'est différent.

Monsieur le Maire : Oui.

Madame Nathalie JEANNEROT : Il faut déjà que les professionnels s'alignent entre eux.

Monsieur le Maire : S'accordent. Déjà s'accordent entre eux.

Madame Nathalie JEANNEROT : Tout à fait. Il faut déjà qu'ils soient d'accords pour faire quelque chose ensemble.

Monsieur le Maire : Tout à fait.

Madame Nathalie JEANNEROT : Ou alors, qu'ils recrutent d'autres personnes pour venir faire quelque chose et fonder une association, ce qui s'est fait à Valentigney, c'était à l'initiative de professionnels qui se sont mis ensemble pour faire quelque chose.

Monsieur le Maire : De toute façon ça sera toujours de la part des professionnels.

Madame Nathalie JEANNEROT : Oui, oui après...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas à l'initiative de la Mairie. Merci Nathalie.

Monsieur le Maire reprend les questions posées par Madame RAMALHO

3) Quelles sont les caméras qui permettent la verbalisation ? Ne faut-il pas faire un dossier auprès de la sous-préfecture pour qu'on puisse les utiliser à cet effet ?

Le système entier est concerné, toutes les caméras peuvent être utilisées pour faire de la vidéo-verbalisation. Cette dernière n'avait pas été demandée à l'origine à l'installation des caméras, mais une nouvelle demande modificative du système autorisé auprès de la Préfecture avait été effectuée pour pallier ce manque en juin 2018...

Monsieur Jacques RACINE : Jean-Pierre, au sujet de la verbalisation par caméra, il faut savoir que moins de 10% des infractions sont réellement verbalisées. La Police Municipale s'est rendue compte de biens des choses, elle a fait énormément de préventif ; par exemple, tous les parents d'élèves de l'école Saint-Martin brûlaient le sens interdit avec les enfants dedans ce qui est très pédagogique pour leurs enfants. Donc la Police Municipale s'est déplacée, elle a vu les parents d'élèves, il y en a qu'un qui a refusé d'obtempérer et qui est passé au sens interdit. Celui-là, a gagné le cocotier puisqu'il a 2 amendes :

- 1. refus d'obtempérer,
- 2. sens interdit brûlé.

Donc après, quand vous avertissez un jeune conducteur, au mois de décembre, comme quoi il faut qu'il respecte les sens interdits, au mois de janvier comme quoi il faut qu'il respecte les sens interdits et au mois de février qu'il ne respecte pas les sens interdits, il ne faut pas s'étonner que cette brave personne se fasse verbaliser.

Après il faut savoir quand même que lundi matin j'ai eu une réunion avec des concitoyens qui eux, viennent se plaindre parce que justement, on ne verbalise pas assez, on n'utilise pas assez les caméras et on n'utilise pas assez la Police et la Gendarmerie. Alors moi, je suis bien embêté. C'est tout, c'est une parenthèse, je ne veux pas porter de jugements, je vais voir ces personnes, on va discuter. Mais sachez que la verbalisation, il y a des fois, c'est quand même nécessaire par caméras, comme quand par exemple je rentre du pain et qu'il y en a un qui double au niveau de la poste et qui brûle le feu rouge derrière. Je n'ai rien pour noter son numéro mais je préviens la Police quand même parce qu'il ne faut pas pousser. Parce que c'est mettre en danger les biens et les personnes. Ceux qui ne sont pas contents pour la verbalisation, il suffit juste de respecter le code de la route et ils ne seront pas verbalisés. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

Monsieur le Maire : Merci Jacques. Donc question 4

4) Immobilisation corporelle article 2111 « acquisition d'un terrain » : peut-on savoir de quel terrain il s'agit ? Pour y faire quoi ?

Ça n'a rien à voir avec une acquisition de terrain, c'est simplement une réserve que l'on a pour éventuellement faire face à des rachats de terrains lorsque l'on a des alignements, lorsqu'on a à faire...ça a toujours été, Sandra était au Conseil au mandat précédent. Je trouve un petit peu incongru de poser cette question.

5) Charges de personnel : combien de personnes avez-vous embauché depuis la fin de votre premier mandat à aujourd'hui ?

Toutes les créations et suppressions de postes ont fait l'objet d'une délibération, c'est passé ici, devant vous donc le motif était cité, il suffit de s'y reporter. On ne va pas refaire le Conseil précédent.

6) Éclairage public première tranche ? Peut-on savoir de quelle tranche il s'agit ? Sachant qu'il y a déjà eu des éclairages de changés.

Le document présenté est un document de travail, suite aux remarques lors de la commission finances les lignes des années précédentes ont été supprimées mais pas sur tout le document, cependant aucun montant n'étant mentionné, c'est donc qu'aucune inscription budgétaire correspondante n'est demandée.

Pour l'éclairage public, à ce jour, 24 lampes ont été installées sur 4 rues : Impasse du Clos, rue Fleurie, une partie de rue de Coudroye et rue des Crêts. Il n'y a pas eu de lampes de posées cette fin de semaine à cause de l'incertitude du temps. Merci.

7) Qu'en est-il des entretiens de la borne de recharge pour véhicule électrique ? Coût annuel ?

Bin, voilà, vous l'avez on l'a passé tout de suite.

Maintenant, n'oubliez pas de signer les documents et je vous rappelle quand même que dans quelques jours nous aurons des élections et qu'il est important que chacun s'inscrive parce qu'on aura peut-être quelques soucis pour les bureaux de vote.

Monsieur Stéphane LANGOLF : C'est déjà fait ça, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Oui c'est fait mais le problème, je rappelle toujours.

Madame Nathalie JEANNEROT : Sachant que j'avais envoyé un mail à XXX, je pense un petit peu tard sur la possibilité de présence de Jean-Jacques CARILLON qui me l'avait envoyé par SMS.

Monsieur le Maire : Ah ! d'accord.

Madame Nathalie JEANNEROT : Du coup, il n'est pas sur les listes mais il est disponible. Enfin je parle à ta place mais comme c'est moi qui ai envoyé le mail.

Monsieur Jacques RACINE : Ah bin Jean-Jacques ! Tu sais comment on fait ?

Monsieur le Maire : Tu es rompu à l'exercice. Très bien, eh bien écoutez, quand vous aurez fini de signer, je vous remercie de votre participation puis passez une bonne soirée et un bon week-end ! Un peu pluvieux, un peu froid.

~~~~~  
*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h33*  
~~~~~